

Mission de M. Adrien GOUTEYRON
Membre honoraire du Parlement

RAPPORT SUR LA SITUATION
DES COMMUNAUTES CHRETIENNES
D'ORIENT

23 juin 2011 – 29 février 2012

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Mme et MM. les Ambassadeurs, les Consuls généraux et Consuls, et leurs collaborateurs, qui ont organisé le programme de mes visites dans les différents pays et m'ont accompagné. J'ai apprécié leur compétence et leur engagement.

Je remercie tous les responsables politiques et religieux qui, dans les pays concernés, ont accepté de me recevoir et me faire part de leurs analyses de la situation et de leurs souhaits.

Je remercie également tous ceux qui, en France, souvent spontanément, m'ont apporté informations et conseils.

Enfin, je remercie M. François THUAL et Mme Anne-Cécile BRZEK, sans lesquels je n'aurais pas pu assumer cette mission.

La foi que j'aime le mieux, dit Dieu, c'est l'espérance

Charles Péguy

*La tolérance ne devrait être qu'un état transitoire ;
elle doit mener au respect.*

Goethe

LETTRE DE MISSION DE M. LE PREMIER MINISTRE,
M. FRANÇOIS FILLON, EN DATE DU 23 JUIN 2011

Le Premier Ministre

Paris, le 23 JUIN 2011

005 / 11 / SG

Monsieur le Sénateur,

Les chrétiens d'Orient sont confrontés à de graves difficultés qui ont provoqué le départ de leurs pays d'un grand nombre d'entre eux au cours de ces dernières années. La situation de ces communautés, lourdement frappées par le terrorisme et menacées par la montée des tensions communautaires, a suscité en France et en Europe des réactions de sympathie et a amené les gouvernements européens à mettre en place des dispositifs de protection et d'accueil.

La France est convaincue que les chrétiens d'Orient apportent une contribution essentielle à la défense de la diversité religieuse et culturelle et que la présence de ces communautés contribue à la promotion de la tolérance et aux liens entre l'Occident et l'Orient. Elle a accueilli des réfugiés, essentiellement irakiens, contraints à l'exil par la violence. Mais le devoir de la France est aussi d'aider ces communautés à rester au contact de leurs racines dans des pays dont ils constituent une composante historique essentielle.

C'est à cette préoccupation que répond la mission d'étude et de propositions que je souhaite vous confier. Après avoir dressé le constat de la situation des communautés chrétiennes d'Orient, vous proposerez les éléments d'un plan d'action que la France pourrait promouvoir, au plan international et européen, pour assurer la défense de ces communautés dans le respect du principe de laïcité.

Vous proposerez également les mesures adéquates pour renforcer l'intégration en France des personnes appartenant à ces communautés accueillies sur notre sol.

Vous prendrez les contacts nécessaires avec les représentants de ces communautés en France et à l'étranger.

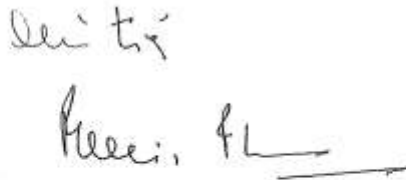
Monsieur Adrien GOUTEYRON
Sénateur
Palais du Luxembourg
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

Un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 297 du code électoral, parlementaire en mission auprès de Monsieur Alain JUPPÉ, Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères et européennes, et de Monsieur Claude GUÉANT, Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, du fait de ses responsabilités en matière d'immigration et de culte.

Vous bénéficierez du concours de ces deux ministères pour l'organisation de vos contacts et vos missions.

Vous me remettrez un rapport d'étape à la fin du mois de septembre prochain puis votre rapport définitif en décembre 2011. Je vous en remercie par avance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

The image shows a handwritten signature in dark ink. The signature is written in a cursive style, with the first part appearing to be 'François' and the last part 'Fillon'. There is a horizontal line drawn under the name 'Fillon'.

François FILLON

Dans une lettre en date du 7 novembre 2011, M. François FILLON, Premier Ministre, a décidé de prolonger la mission jusqu'à la fin du mois de février 2012.

S O M M A I R E

LETTRE DE MISSION DE M. LE PREMIER MINISTRE, M. FRANÇOIS FILLON, EN DATE DU 23 JUIN 2011	4
INTRODUCTION	8
LES CHRETIENS D'ORIENT : QUI SONT-ILS ?	10
L'IRAK	17
LA TURQUIE	27
L'EGYPTE	32
LA JORDANIE	38
LE LIBAN.....	42
ISRAEL	46
QUELQUES INDICATIONS SUR LA SYRIE QUE JE N'AI PAS PU VISITER EN RAISON DES EVENEMENTS	54
LES CHRETIENS D'ORIENT EN FRANCE	56
1. J'ai rencontré dans leur paroisse, des prêtres et des fidèles.....	57
2. Accueil des réfugiés en France.....	61
LES PROPOSITIONS	65
A. LES CHRETIENS D'ORIENT DANS LEUR PAYS	65
a) Première proposition	66
b) Deuxième proposition.....	66
c) Troisième proposition.....	66
d) Quatrième proposition	67
e) Cinquième proposition.....	67
f) Sixième proposition	67

B. EN FRANCE.....	68
a) Première proposition	68
b) Deuxième proposition.....	69
c) Troisième proposition.....	69
d) Quatrième proposition	69
e) Cinquième proposition.....	70
f) Sixième proposition	70
C. DANS LES INSTITUTIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES	70
a) Première proposition	72
b) Deuxième proposition.....	72
 ANNEXE N° 1 - COMMENT COMPRENDRE LE MOT ORTHODOXE ?	73
 ANNEXE N° 2- PROJET D'UNIVERSITE OUVERTE A BAGDAD	74
 ANNEXE N° 3 - KURDISTAN IRAKIEN UNE MOSAIQUE CONFESSIONNELLE	77
 ANNEXE N° 4 - PRISES DE POSITION EMANANT DU CONSEIL DE L'EUROPE, DES INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE ET DU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES	79
• RECOMMANDATION DU CONSEIL DE L'EUROPE DU 27 JANVIER 2011.....	79
• RESOLUTION DU PARLEMENT EUROPEEN DU 21 JANVIER 2010.....	83
• CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES DU 21 FEVRIER 2011 - CONCLUSION DU CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE SUR L'INTOLERANCE, LA DISCRIMINATION ET LA VIOLENCE FONDEES SUR LA RELIGION OU LA CONVICTION.....	87
• CONCLUSIONS DU CONSEIL EUROPEEN DES 1 ^{ER} ET 2 MARS 2012	89
• DÉCLARATION À LA PRESSE DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU DU 10 NOVEMBRE 2010 SUR LA VIOLENCE EN IRAQ	90
 ANNEXE N° 5 - PROGRAMME DES DIFFERENTS DEPLACEMENTS EFFECTUEES DE JUILLET 2011 A FEVRIER 2012	92
 QUELQUES PHOTOGRAPHIES DE LA MISSION	101

INTRODUCTION

La mission que m'a confiée M. François FILLON, Premier ministre, ne peut pas être isolée du contexte dans lequel elle s'insère : ce que l'on a coutume d'appeler les « *printemps arabes* ».

Après des décennies marquées par l'immobilisme et l'étouffement, des peuples se sont éveillés à la démocratie. Des manifestations massives auxquelles ont participé beaucoup de femmes et de jeunes, et parmi eux des chrétiens, ont fait naître en eux l'espoir de prendre enfin leur destin en main. Cela ne va ni sans secousses, ni sans tâtonnements. Cela provoque de l'inquiétude, et parfois même le vertige devant des situations nouvelles qui ont du mal à se dessiner. Des événements tragiques ont parfois entaché ces mouvements et la Syrie est au bord de la guerre civile.

La France a marqué avec force son soutien à ces démocraties naissantes. Les plus Hautes Autorités du pays ont exprimé leur préoccupation et leur volonté que soient respectés, toujours et partout, les Droits de l'Homme et en particulier des minorités. Tout récemment encore, le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes, Alain JUPPE, a rappelé « *la vigilance absolue, -qui doit être la nôtre- sur le respect des Droits de l'Homme, en particulier de ceux des minorités* ».

Le Premier ministre, François FILLON, dans la lettre de mission qu'il m'a adressée, affirme « *La France est convaincue que les chrétiens d'Orient apportent une contribution essentielle à la défense de la diversité religieuse et culturelle et que la présence de ces communautés contribue à la promotion de la tolérance et aux liens entre l'Occident et l'Orient* ».

Et le Président de la République, lui-même, à l'occasion des vœux aux autorités religieuses, le 25 janvier dernier, a déclaré avec beaucoup de fermeté : *« les chrétiens font partie de l'Histoire de l'Orient ; il ne peut être question de les arracher à cette terre. Les printemps arabes tiendront leurs promesses si les minorités sont respectées »*.

Tout au long des déplacements qu'il a effectués pour sa mission, et au cours de la rédaction du rapport, son auteur a toujours eu à l'esprit, en constatant la complexité des situations et souvent leur caractère dramatique, les positions exprimées par les plus Hautes Autorités politiques de notre pays. Il souhaite de tout cœur que, même modestement, son travail soit utile.

LES CHRETIENS D'ORIENT : QUI SONT-ILS ?

La première caractéristique des Chrétiens d'Orient est leur **fragmentation confessionnelle**, quels que soient les pays où ils vivent. Cet émiettement organisationnel et son corollaire d'empilement de juridictions dans un même pays, a pour origine les querelles christologiques et pneumatologiques des dix premiers siècles de l'histoire chrétienne, soit pour parler plus simplement des conflits théologiques portant sur la nature du Christ et sur les relations du Saint Esprit avec le Père et le Fils.

Concrètement dans l'ordre des ruptures dogmatiques dont beaucoup correspondent à des tensions identitaires au sein de l'Empire byzantin, il convient de distinguer :

- **les Nestoriens**, partisans de l'unique réalité humaine du Christ ;
- **les Orthodoxes**¹ qui reconnaissent le Concile de Chalcédoine et ses définitions christologiques à savoir une personne (divine) et deux natures (humaine et divine) ;
- **les Monophysites** aujourd'hui appelés préchalcédoniens ou les paléorthodoxes qui ont refusé les proclamations de Chalcédoine.

Les Nestoriens ont pratiquement disparu. On en retrouve des micro-minorités en Iran et en Irak.

Les Orthodoxes se trouvent en Egypte, en Turquie, au Liban, en Syrie, en Jordanie, en Israël et en Cisjordanie. En rupture avec Rome depuis le XI^{ème} siècle sur les questions de la procession du Saint-Esprit.

¹ Voir annexe n° 1 sur le mot orthodoxe.

Les Monophysites regroupent les Coptes d'Egypte auxquels il faut ajouter ceux de l'Ethiopie et de l'Erythrée, les Syriaques, les Arméniens, les Chrétiens Malabars de l'Inde issus des missions syriaques.

A ce tableau, il faut ajouter les Maronites issus d'un schisme au sein du schisme monophysite et qui se sont rattachés très tôt à Rome.

A partir du Moyen Age, et surtout dans le sillage de la contre-réforme, un important mouvement de rattachement à Rome s'est opéré, venant ainsi « doubler » ces différentes églises. Ainsi, il existe une importante église Assyro-chaldéenne en Irak, et dans les montagnes d'Iran.

Concernant les églises orthodoxes des sièges patriarcaux, elles sont toutes rattachées à Rome (Alexandrie, Antioche, Jérusalem, Constantinople).

Ainsi, ces Orthodoxes rattachés à Rome sont-ils présents dans l'ensemble des pays arabes du Machrek, en Turquie et en Israël.

A cette vague de catholicisation des anciennes communautés chrétiennes du Proche et Moyen-Orient, s'est ajoutée à partir du XIX^{ème} siècle l'arrivée des missions protestantes, anglicanes, luthérienne et réformée et au XX^{ème} siècle, celle des églises évangéliques.

Aussi, les Chrétiens d'Orient, outre leur disparité nationale, connaissent-ils une grande complexité juridictionnelle.

A cet égard, il convient de souligner que malgré les difficultés qu'elles connaissent, ces Eglises maintiennent entre elles des discordances et des méfiances, voire des hostilités, souvent sous-estimées par les observateurs occidentaux.

Ce n'est donc pas un bloc monolithique que forme le monde chrétien d'Orient. Jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, la quasi-totalité de ces Chrétiens vivaient dans l'empire Ottoman où ils étaient organisés par millet. Les millets étaient des dispositifs juridico ecclésiastiques selon lesquels les chefs religieux assuraient la coordination avec l'administration turque, l'application des lois de la dhimmitude et le paiement de l'impôt. De même, ils réglaient les différends privés et commerciaux propres à leur communauté. Il y avait deux millets chrétiens, celui du Patriarche de Constantinople pour les orthodoxes, secondé par les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, et le millet arménien qui avait aussi compétences pour les monophysites de la Porte (arménien, syriaque, copte, etc.).

La situation des Chrétiens d'Orient commença à se modifier avec la montée des sentiments nationaux, arabe, grec et arménien, eux-mêmes contemporains de la dégradation de l'Empire Ottoman, et de la montée en puissance en Orient des grandes puissances : France, Angleterre, Russie, qui n'eurent de cesse d'instrumentaliser les minorités en leur faveur. La France se posait comme protectrice des Catholiques, la Russie des Orthodoxes et l'Angleterre des micro minorités protestantes.

Le démembrement de l'Empire Ottoman et son partage de la partie arabe entre Français et Anglais aboutissent à la création d'Etats nouveaux comportant chacun des minorités. Si l'on excepte le cas de la Turquie kémaliste où 90 % de la population grecque dut partir, au début les choses se passèrent plutôt bien. Mais rapidement, ces minorités (Maronites du Liban, Assyro-chaldéens d'Irak) apparurent comme trop favorables aux Occidentaux. Cela dit en Syrie et en Egypte, les Chrétiens d'Orient s'associèrent aux mouvements nationalistes aspirant à l'indépendance. Ce ne fut pas le cas en Irak où l'indépendance obtenue en 1932 se traduisait par des massacres importants de Chrétiens, considérés comme complices des Anglais.

Après la guerre, tous les pays arabes du Machrek se retrouvèrent indépendants. La création de l'Etat d'Israël allait modifier l'atmosphère générale en donnant naissance à un nationalisme panarabe en Egypte en 1952, puis en Irak en 1958 avec des tentatives de déstabilisation du Liban et en Jordanie en 1958.

Ce nationalisme connut deux formes principales : l'une nassérienne l'autre baassiste, comme en Syrie et l'Irak. Dans ce deuxième cas, des principes de laïcité prévalurent, et à Damas et à Bagdad, dans les années 70, les Chrétiens connurent une période de relative accalmie sous les régimes baasistes.

La troisième phase des relations islamo chrétiennes se situe après la défaite des forces soviétiques en Afghanistan, où un puissant mouvement islamiste formé par des « résistants » venus de tous les pays, élaborait une doctrine islamiste et la propagea jusqu'à nos jours dans tous les pays musulmans ou aux pays comportant des minorités musulmanes.

En dépit de sa grande diversité d'organisation, le mouvement islamiste salafiste montre une grande agressivité vis-à-vis des Eglises chrétiennes, à commencer par celles situées en terre arabe. Non seulement l'islamisme réclame l'application totale des lois de la charria, mais il dissimule difficilement sa volonté d'éradiquer toute présence chrétienne en terre d'Islam.

Ces considérations sont à mettre en relief avec les données démographiques de la zone concernée.

D'une part, le monde arabe, maintenant dans beaucoup de pays en transition démographique selon les Nations Unies, a connu une explosion démographique due à l'allongement de la durée de vie et à la diminution de la mortalité infantile. Ce dynamisme démographique concerne moins les Chrétiens. D'autre part, depuis vingt ans, on assiste à une forte émigration chrétienne vers les pays d'Europe, d'Amérique du Nord ou l'Australie (maronites, coptes, assyro-chaldéens, notamment).

Ainsi, le processus de « minorisation » des chrétiens ne cesse de s'accroître. Connaîtront-ils à l'horizon d'une génération le sort des communautés juives qui, entre 1948 et 1962, ont disparu des régions arabo-musulmanes où elles vivaient depuis plus de mille ans et plus ?

Le fait Chrétien en Orient s'érode mais il ne paraît guère possible, sur une période d'une génération, qu'ils puissent disparaître complètement dans le sens démographique.

Cependant, on peut assister à une « périphérisation sociale », voire à « une extinction politique » au sein des pays concernés ; seuls deux pays pourraient y échapper en raison de la masse démographique des communautés chrétiennes, le Liban et l'Egypte.

TABEAU DES EGLISES PROCHE-ORIENTALES SEPARÉES DE ROME

Origine	Pays	Intitulé	Siège	Résidence	Fidèles ¹	Rupture
Monophysites arméniens	Arménie	Catholicossat d'Etchmiadzine	Echmiadzine (Arménie)		5 millions	1 ^{ère} moitié du VI ^e siècle
Monophysites arméniens	Cilicie	Catholicossat de Cilicie	Sis Turquie	Antélias (Liban)	200 000	idem
Monophysites arméniens	Jérusalem	Patriarcat de Jérusalem		Jérusalem	15 000	Idem
Monophysites arméniens	Istanbul	Patriarcat d'Istanbul		Istanbul	100 000	Idem
Monophysites jacobites	Syrie Palestine	Eglise syrienne occidentale	Antioche	Damas	100 000	Début du VI ^e siècle
Nestoriens	Irak	Sainte Eglise apostolique de l'Orient		Bagdad	70 000	Fin du V ^e siècle
Monophysites alexandrins	Egypte	Eglise copte	Alexandrie	Le Caire	3 à 9 millions	2 ^{de} moitié du V ^e siècle
Anciens melkites	Syrie Liban	Eglise grecque orthodoxe	Antioche	Damas	750 000	XI ^e siècle
Anciens melkites	Israël Jordanie	Eglise grecque orthodoxe		Jérusalem	70 000	XI ^e siècle
Anciens melkites	Egypte	Patriarcat d'Alexandrie		Alexandrie	60 000	XI ^e siècle

TABEAU DES EGLISES PROCHE-ORIENTALES UNIES A ROME

Origine	Pays	Intitulé	Siège	Résidence	Fidèles ¹	Union	Rites
Coptes	Egypte	Coptes Catholiques	Alexandrie	Le Caire	95 000	1741	Alexandrin
Jacobites Syriens	Syrie Liban	Syriens Catholiques	Antioche	Beyrouth		1783	Antiochien
Maronites	Syrie Liban	Eglise maronite	Antioche	Bkerké (Liban)	900 000		Antiochien
Melkites	Syrie Liban	Eglise melkite	Antioche	Damas	500 000	1724	Byzantin
Nestoriens	Irak	Eglise chaldéenne		Bagdad	600 000	1551 1681 1778	Chaldéen
Arméniens	Diaspora	Eglise arménienne catholique		Beyrouth	200 000	1742	Arménien
Monophysites alexandrins	Egypte	Eglise copte	Alexandrie	Le Caire	250 000	1894	Copte

*Source : « Chrétiens d'Orient Et s'ils disparaissaient ? »
Sous la direction d'Antoine SFEIR - Editions Bayard - 2009*

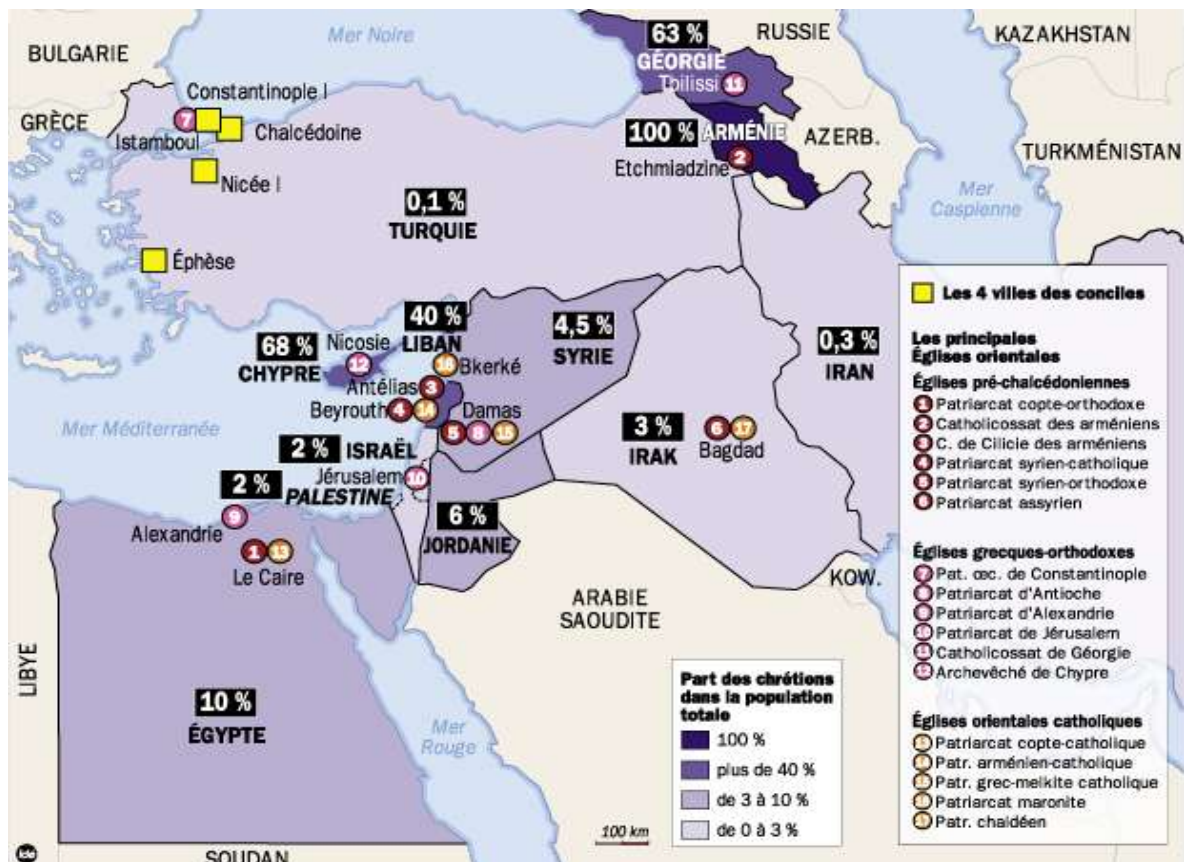
¹ Estimations

LES MINORITÉS RELIGIEUSES DANS LE MONDE MUSULMAN PROCHE-ORIENTAL EN 1914



Source : Atlas des minorités – La Vie/Le Monde, octobre 2011

LA PRÉSENCE DES CHRÉTIENS DANS LE MOYEN-ORIENT D'AUJOURD'HUI



Source : Journal La Croix

L'IRAK

Le nombre des ouvrages, et des articles consacrés aux chrétiens d'Orient est considérable. Beaucoup sont de très grande qualité, d'autres plus polémiques. Ils expriment néanmoins l'intérêt et même la passion que suscite le sort des chrétiens dans les pays du Proche et Moyen-Orient : dans certains d'entre eux, ils sont victimes de pressions, de violences qui, non seulement portent atteinte à la liberté de conscience et de culte, mais aussi à leur dignité de personnes humaines. **L'Irak s'est imposé à moi à cet égard comme première destination.** Le programme de ce déplacement, en annexe, montre bien la diversité, le nombre de contacts que j'ai pu avoir grâce à notre ambassade à Bagdad et au Consulat Général d'Erbil.

BAGDAD, ERBIL, quel contraste entre ces deux villes ! Deux mondes différents !

BAGDAD, qui a été à la fin du premier millénaire la plus grande ville du monde : 500 000 habitants. Les philosophes, les chercheurs, les savants y venaient nombreux et BAGDAD de nos jours : les murs, la peur, les déplacements sous la protection du GIGN ; quelque temps avant mon arrivée, deux véhicules de l'ambassade avaient été victimes d'un attentat à l'explosif qui, heureusement, n'avait pas fait de victimes.

ERBIL, au contraire, impression de sécurité et même d'une certaine prospérité. Ce déplacement a été effectué avant que les Américains ne décident de quitter l'Irak. Leur départ était souhaité par beaucoup, redouté par d'autres, parfois souhaité et redouté par les mêmes, mais ils étaient, c'est le moins que l'on puisse dire, peu appréciés par la population, parfois détestés ; j'ai en mémoire les propos d'un religieux de grande culture m'expliquant qu'il était convaincu que les Américains fomentaient des troubles pour justifier leur présence.

Il est utile, je crois, de rappeler que les « *nouveaux croisés* », comme les appelait George Walker BUSH, au lieu de participer en libérateurs à la reconstruction du pays, ont contribué à y développer le chaos et que le déploiement de leurs forces n'a pas réussi à stabiliser la situation depuis mars 2003. A la guérilla menée pour mettre fin à la l'intervention étrangère s'est très vite superposé l'affrontement de forces antagonistes. Des actions de guérilla sunnites, des attentats perpétrés tant par les sunnites que par d'anciens Baassistes ont eu pour but de déstabiliser le pouvoir chiite ; il faut ajouter aussi que des organisations islamistes, et Al-Qaïda elle-même, ont créé un climat d'insécurité voire de guerre civile. Dans une telle situation, il est fatal que les minorités soient les premières victimes et, parmi elles, d'abord les chrétiens. Ils refusent d'ailleurs très souvent le mot de minorité, ils le disent et le répètent : ils sont des **citoyens irakiens**, ils sont chez eux ici puisque la présence chrétienne y est bien plus ancienne que l'Islam.

Combien sont-ils, on ne le sait pas exactement, ils étaient environ 1 500 000 dans la dernière décennie du XX^{ème} siècle, seulement 800 000 au début du 21ème siècle et maintenant autour de 400 000. **Mme Isho WARDA**, ancienne secrétaire d'Etat aux réfugiés et déplacés, elle-même chrétienne, avance un nombre beaucoup plus élevé entre 700.000 et 800.000 ; ils vivent douloureusement cette hémorragie et affirment que l'émigration n'est pas une solution. Pourtant, c'est à la suite d'une rencontre avec le **Patriarche Emmanuel DELLY** que le Président de la République française Jacques CHIRAC s'était engagé à ce que la France accueille des chrétiens d'Irak ; la promesse fut tenue par le Président de la République, Nicolas SARKOZY et son ministre d'alors Bernard Kouchner en 2007 ; je reviendrai plus tard sur la situation de ces réfugiés.

Mon déplacement en Irak m'a permis de rencontrer des personnalités politiques, des patriarches, des évêques, des membres de certains ordres religieux. Je ne puis évidemment rapporter intégralement les échanges que nous avons eus. Je veux tenter d'en dégager les traits les plus saillants.

Comment ne pas être frappé d'abord par la **parcellisation des chrétiens , la fragmentation** ; c'est le fruit de l'histoire, d'une longue et belle histoire faite aussi de querelles théologiques qui nous paraissent aujourd'hui très obscures, de rivalités politiques et de rapports de forces. Querelles théologiques obscures certes, mais n'était il pas normal dans les premiers temps de la chrétienté que les chrétiens s'efforcent de définir qui était le Christ, Dieu et homme à la fois ; les conciles successifs de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine s'y employèrent aux IV^{ème} et V^{ème} siècles.

Parcellisation et langages souvent différents voire opposés sur la situation du pays. Ma première rencontre fut avec le cardinal Emmanuel DELLY III, Patriarche des Chaldéens, qui représentent quelque 80 % des chrétiens, l'Irak étant le pays du Moyen-Orient qui compte le plus de catholiques ; quel contraste entre ses propos et ce que l'on ressent en arrivant à Bagdad ; visiblement le cardinal s'appliquait à donner à quelqu'un qu'il considérait sans doute comme le représentant du gouvernement français l'impression la plus favorable sur son pays et donc sur la situation de ses fidèles : pas d'insistance sur les violences, les pressions, rappels répétés que les chrétiens sont ici chez eux et s'y sentent bien. Aucune critique sur les pouvoirs publics et le rôle de l'Etat.

Beaucoup de prélats, au contraire, ont relevé la faiblesse de cet Etat qui ne joue pas son rôle, ne protège pas les citoyens, ne recherche pas les coupables d'exactions ; de cette carence de l'Etat **Mgr Jean-Benjamin SLEIMAN**, archevêque des Latins de Bagdad, fait la description la plus précise et la plus sévère, sans omettre de dénoncer la corruption et bien entendu, avec d'autres, il insiste sur le fait que ce sont les minorités, et parmi elles les chrétiens, qui pâtissent de cette carence voire en meurent.

Il faut dire que l'attentat contre la cathédrale notre Dame du Salut de Bagdad, le 31 octobre 2011 a ouvert une plaie douloureuse dans les esprits et les cœurs. La visite que j'y ai faite en compagnie de **Mgr Youssel ABBA**, Archevêque Syriaque catholique, et de son prédécesseur, a été un moment d'émotion très forte.

L'édifice vide, les ouvertures béantes, les tâches noirâtres de sang sur les murs, la grande photographie des victimes à l'extérieur de l'édifice et parmi elles des bébés, des petits enfants, tout cela ne peut être oublié. Je laisse ici parler deux rescapés, cités par Joseph ALICHORAN, chercheur en histoire de la chrétienté mésopotamienne dans la « France catholique »,.

« Je suis originaire de Beghdédé. J'ai 36 ans. Je suis mariée, mère de 5 enfants, âgés de 6 à 18 ans. Nous habitons le quartier de Zaafaraniyah, non loin du camp militaire Rachid (Mou'askar Rachid). J'ai perdu deux de mes frères : Raad (34 ans) et le père Thaer (32 ans), le prêtre qui officiait et faisait son homélie au moment de l'attaque terroriste. Je n'étais pas présente dans l'église, mais ma mère y était. Le commando islamiste est entré soudain dans l'église, tirant en l'air à l'arme légère et au cri de « Allah hou Akbar ! Kouffar (infidèles) vous irez tous en enfer et nous au paradis » ! Mon frère, le père Thaer, est allé à leur rencontre, tenant dans les mains un crucifix et un évangile. Il leur a dit : « Si vous en voulez à mes fidèles, de grâce, épargnez-les ! Tuez moi, mais ne leur faites aucun mal ! ». Il récita alors un passage de l'Evangile. Son assassin lui rétorque : « tais toi, infidèle ! » puis lui tire une balle à bout portant dans la tête. Il s'effondra face à terre ; mon frère Raad, qui s'était interposé, entre lui et son assassin, a été abattu à son tour.

Voici, le récit de Mouhannad : *« j'ai réussi à cacher bon nombre de fidèles dans la sacristie. J'ai déplacé une armoire pour en bloquer l'accès et empêcher les terroristes d'y entrer et y massacrer les rares rescapés. Plusieurs grenades sont lancées en notre direction ; l'une d'elles faillit nous emporter tous. Je l'ai repoussée, mais elle explosa au même moment, emportant mon bras droit. J'ai été soigné à Bagdad et à Paris. Dieu merci ! Je suis en vie pour témoigner ».*

J'ai rencontré **M. Labid ABBAOUI**, vice-ministre des affaires étrangères et chrétien ; personnalité chaleureuse et sympathique. Il insiste sur le fait que les chrétiens constituent une composante du pays et participent activement à sa vie. La coexistence a toujours prévalu dans le passé ; beaucoup de musulmans sont allés dans les écoles chrétiennes et beaucoup de personnalités politiques en sont issues. Le ministre insiste sur le fait que pendant la dictature, le régime a exacerbé les conflits ethniques et religieux. Depuis 2003,

dit-il, le degré d'exacerbation s'atténue mais des groupes d'extrémistes s'emploient à pousser les chrétiens à émigrer. La Constitution, dit-il, reconnaît les minorités et protège la liberté de culte. Le gouvernement selon lui, lutte fermement contre le terrorisme et l'attentat contre notre Dame du Salut a été considéré comme une catastrophe nationale. Les chrétiens, rappelle-t-il, n'acceptent pas la violence. Le gouvernement leur avait demandé de constituer des milices mais ils ont parfois été réticents. Néanmoins plus de 400 auraient suivi un entraînement pour protéger les églises et sont armés par le ministère de l'intérieur.

Le ministre rappelle que le Président Talabani présente la diversité irakienne comme « *un bouquet de fleurs* » !!! Le ministre rappelle aussi que la protection des lieux de culte est à la charge du gouvernement. L'Etat doit garantir l'accès des chrétiens aux fonctions de l'administration civile et militaire, il rappelle que les chrétiens ont 5 postes au parlement sur 325 sièges. Ce quota est équivalent à celui des autres minorités. Le ministre indique enfin que les violences sont le fait de deux groupes, Al-Qaïda, bien sûr, dont les terroristes viennent de l'extérieur, et les partisans de l'ancien régime qui peuvent bénéficier de soutiens étrangers. Il mentionne le fait que Baassistes et Al-Qaïda coordonnerait parfois leur action.

On peut avoir du mal à réaliser ce que sont ces pressions dont il est si souvent question dans les propos tenus par les dignitaires religieux et par les fidèles : les récits de ces derniers sont souvent saisissants ; ainsi, ces chrétiens réunis à l'initiative de leur Evêque pour me rencontrer et qui se sont réfugiés à Ainkawa au Kurdistan. Certains d'entre eux ont vu arriver chez eux un groupe de personnes armées qui les ont sommés de quitter leur domicile dans les plus brefs délais, parfois dès le lendemain sous peine d'être tués. Impossible d'avoir une explication, impossible d'emporter quoi que ce soit, brigandage, mafia organisée, ou volonté de chasser les infidèles ? Les chrétiens représentent l'Occident et tout le malheur vient de l'Occident ; les chrétiens sont polythéistes ! La Trinité, en effet, est interprétée comme la croyance en plusieurs dieux. Ils sont donc une cible légitime et facile ; parfois, m'a-t-on dit, les prêches dans les mosquées vont dans ce sens. Les chrétiens ne sont protégés ni par un groupe social, ni par une milice, ils sont donc une proie facile. Les agresseurs sont parfois des chômeurs, des tenants de l'ancien régime, des terroristes,

tous convoitent argent et propriétés ; d'ailleurs, n'est il pas permis de s'emparer des biens des non musulmans ? On me signale que depuis ma visite à Bagdad la sécurité est plus assurée car beaucoup de terroristes ont gagné la Syrie, mais rien ne me permet d'affirmer cela.

Un prélat, non des moindres, m'a remis un document que je cite, il est au demeurant un de ceux qui insistent sur la nécessité de promouvoir le dialogue entre chrétiens et musulmans, mais il écrit néanmoins : *« je crois que tout se terminera par la division de l'Irak, déjà psychologiquement et géographiquement le terrain est préparé, la division est une question de temps !*

Au Kurdistan, au nord, les Kurdes ont une armée, un gouvernement quasi autonome, un parlement, un aéroport, un budget.

Un Chiistan au sud, ce sont eux qui gouvernent à Bagdad et au sud, un aéroport à Najaf et un autre à Bassora, l'influence de l'Iran est toute puissante.

Un Sunnistan au centre, l'influence de l'Arabie Saoudite est capitale.

Dans ce chaos, un mouvement d'islamistes très fort est formé avec sunnites et chiïtes alors que l'Irak était un pays plutôt séculier ».

Que deviennent les chrétiens dans un tel schéma ? Sont-ils condamnés à émigrer ? Au mieux à être des dhimmis, tolérés et pressurés ? Certains parmi eux ne voient d'issue que dans la **création d'une Région où ils se regrouperaient et seraient largement majoritaires**. Cette thèse divise mais elle est soutenue par des personnalités influentes.

C'est le cas de **M. Sargis AGAGIAN**, ancien ministre des finances dans le gouvernement Kurde ; il a dépensé beaucoup d'énergie et, me dit-on, d'argent pour soutenir ce projet. Il m'a longuement et chaleureusement reçu : il s'agirait d'une province autonome dans la plaine de Ninive. On peut supposer que cette entité nouvelle aurait avec le Kurdistan des liens étroits. Pour le ministre, il ne s'agit pas de créer une *« province chrétienne dans laquelle tous les chrétiens de l'Irak viendraient, mais une province qui reconnaîtrait la spécificité de ces districts qui ont toujours été habités par des chrétiens »*. L'ancien ministre, comme l'ont fait aussi les Frères Dominicains, indique que l'on

assiste « *au début de la main mise de l'Iran sur les districts de Ninive, qui par l'intermédiaire des populations Chabbak achèteraient les territoires chrétiens de la plaine de Ninive* ». La même thèse a été présentée au cours du dîner à l'Ambassade par le Révérend Père **Thimothé Alqasicha**. Il insiste sur la liberté donnée aux chrétiens de s'y installer, la région serait autonome. Cette idée, m'a-t-il semblé, est rejetée par la majorité des chrétiens paradoxalement pour des raisons de sécurité ; les rassembler serait faciliter leur extermination, mais aussi pour des raisons de principe.

Dans un document que m'ont remis les Pères Dominicains et rédigé quelques semaines après l'attentat du 31 octobre 2010, je lis « *si on accepte de regrouper un maximum de chrétiens dans une telle zone, nous craignons que ce soit une zone mortelle... c'est une zone coincée entre les arabes de Mossoul qui refusent catégoriquement cette idée et les Kurdes qui y sont favorables... ils sont eux-mêmes en conflit avec les arabes ; par conséquent cette province va devenir une zone de séparation entre les deux protagonistes...les chrétiens vont être une victime car ce conflit se déroulera sur leur territoire* » (voir en annexe la note sur le Kurdistan irakien).

J'ai commencé ma visite au Kurdistan par une rencontre avec des ministres, celui des affaires religieuses, celui de la culture et de la jeunesse, accompagnés du directeur du département des relations extérieures. Tous les trois m'ont affirmé que le Président Barzani a « *depuis l'attentat de l'Eglise Notre Dame du Salut à Bagdad ouvert ses portes à tous chrétiens qui ne se sentiraient pas en sécurité dans le reste de l'Irak* ». Ils ont rappelé les mesures prises par le gouvernement régional : mise en place d'un comité présidé par le ministre de l'intérieur et chargé de l'accueil des familles déplacées, transfert au Kurdistan des salaires de 900 fonctionnaires chrétiens de Bagdad, construction de logements. Leur discours était en substance le suivant : **les chrétiens sont les bienvenus chez nous**. Ils doivent être **protégés**, il faut qu'ils puissent vivre leur culture et leur religion, c'est la volonté du Gouvernement.

Mme Isho WARDA juge néanmoins que les autorités Kurdes ont, de son point de vue, fait le minimum en ne leur permettant guère l'accès au travail et à certains avantages sociaux. Ainsi, leurs candidatures à des postes de professeurs passent après celles des Sunnites, Chiites ou Kurdes qui, elles, sont appuyées par leurs communautés.

Dans ce contexte de troubles, de violences souvent, partout d'incertitude, des voix s'élèvent, des actions sont menées, souvent modestes mais néanmoins significatives, pour sauver la coexistence et maintenir le dialogue ; il faut mentionner, bien sûr, le rôle des congrégations qui, dans les hôpitaux, les dispensaires, accueillent musulmans et chrétiens ; ainsi de l'hôpital Saint-Raphaël, tenu par les dominicaines de la Présentation de Tours. Même au sud où il reste très peu de chrétiens, il subsiste quelques religieuses. A Bagdad le rôle de Caritas est très important. Modestement très souvent, mais avec persévérance, des initiatives sont prises pour rassembler musulmans et chrétiens : une chorale mixte ; des interventions dans les lieux de culte : musulmans dans les églises, chrétiens dans les mosquées. Les attentats contre les églises à Kirkouk ont provoqué des réactions de solidarité et des prises de position salutaires : ainsi le grand Imam de l'office des imams Sunnites à Kirkouk écrit à l'Archevêque Chaldéen de la ville *« les actes criminels que les terroristes ont commis en explosant(sic) les églises de Kirkouk ont voulu par cela créer du trouble entre les religions et les ethnies du peuple irakien opprimé...l'attaque à nos frères chrétiens et aux lieux de culte est un péché grave, nous condamnons avec force ces actes et nous supplions le Seigneur pour le secours des blessés »*. Ce texte a été envoyé à toutes les mosquées pour y être lu le vendredi.

Mgr Louis SAKO, archevêque chaldéen de Kirkuk et Souleymaniah, demande que les programmes scolaires soient changés et que toutes les religions y soient présentées avec respect et d'une manière positive *« pour y développer une existence pacifique »*. *« Les autorités religieuses musulmanes doivent présenter un discours ouvert et modéré qui aide l'intégration des musulmans dans la société contemporaine »* et parlant des chrétiens, il les invite à ne pas oublier qu'ils vivent dans un contexte musulman. Ils doivent contribuer au changement, grâce à leur ouverture d'esprit, leurs compétences, leur loyauté et leur charité.

A ce titre, il est normal de signaler l'opération conduite cet été par l'association « *Fraternité en Irak* ». Grâce aux fonds qu'elle a collectés, elle a pu apporter plus de 300 kilos de médicaments qui ont été distribués aux malades atteints de pathologies graves, sans distinction de religion. Cette distribution a été effectuée par l'évêque de Kirkouk, à l'hôpital de la ville. L'opération a été largement médiatisée. Ce sont de telles actions qui contribuent à renforcer la coexistence pacifique entre les communautés.

Les chrétiens doivent certes défendre leurs droits, dit un prélat, mais aussi « *ceux de tous les citoyens afin de contribuer à la réconciliation et à une culture fondée sur le dialogue et la paix* ». Il faut aussi qu'ils s'unissent pour avoir un seul et même discours et je crois utile de relever son souhait d'une « *pastorale adaptée à la nouvelle situation* » et sa demande adressée à l'Eglise toute entière « *l'Eglise a le devoir de présenter sa foi dans un vocabulaire compréhensif voire écrire des approches théologiques en arabe pour dissiper toute ambiguïté théologique* ».

Lors de la rencontre que j'ai eue avec lui, j'ai été frappé par l'insistance mise sur ce point : comment ne pas penser aux querelles théologiques d'autrefois et à la difficulté qu'ont les chrétiens à faire admettre que la Trinité c'est un seul Dieu en trois Personnes.

Il existe des projets porteurs de sens et d'espoir : **l'établissement scolaire voulu par Mgr Louis SAKO** et pour lequel les locaux existent déjà et le projet très significatif et très novateur porté par les dominicains. Leur mission, rappellent-ils, est d'abord une **mission d'éducation**. Pour faire face à une situation nouvelle marquée par le sentiment de la communauté chrétienne d'être menacée dans son existence même, ils ont choisi de s'adapter et de porter « *un projet éducatif laïc... destiné à participer à la reconstruction de leur pays en s'attachant à celle des esprits soumis depuis trente ans à la dictature, à l'absence d'information et de culture et depuis dix ans à la guerre, à la division, à la haine inter communautaire et au terrorisme* ».

De cette volonté est né en 2008 le projet **d'université ouverte (open university)** conçu, entrepris et porté par la petite communauté dominicaine de Bagdad. (Voir en annexe n° 2 la description sommaire de ce projet).

Dans le contexte irakien actuel, ne pas soutenir un tel projet aussi plein de sens, symbolique et ambitieux serait assurément une faute.

Accompagné de deux peshmergas, j'ai beaucoup sillonné le Kurdistan, qui actuellement accueille de nombreux chrétiens qui s'y sentent en sécurité. Faut-il rappeler néanmoins les violences du passé dont les Chrétiens ont été ici les victimes.

Plus au nord, j'ai accompagné durant une journée **Mgr Rabban ALQAS**, archevêque chaldéen d'Amadiyah, si dynamique et accueillant, qui nous a conduits dans plusieurs villages, dont Mangesch où résident des foyers chrétiens et 150 familles déplacées de Bagdad. Il était frappant de constater combien ce prélat était à l'aise avec les Kurdes qui, de toute évidence, sont très bien disposés à son égard.

LA TURQUIE

Parce que l'on se rappelle l'alliance de François 1^{er} avec Soliman le Magnifique, les capitulations, parce que l'on sait aussi que la capitale de l'empire Ottoman, Constantinople, est largement une ville européenne, parce que la Turquie moderne, fondée sur Atatürk, a mis en avant la laïcité, à juste titre si chère aux Français, on n'aborde pas la situation des Chrétiens en Turquie comme dans les autres pays du Moyen-Orient.

Il est vrai que l'AKP au pouvoir, qui se réclame de l'Islam, introduit chez nos compatriotes une dose d'inquiétude, même s'ils constatent que la Turquie, devenue une puissance régionale incontournable, reste fidèle à ses alliances occidentales.

Qu'il me soit permis ici de citer un passage d'un rapport de M. Christian LOCHON, professeur à l'Institut Ghazali, intitulé « Rôle et culture des chrétiens d'Orient » :

« La Turquie a prétendu être devenue laïque avec Atatürk ; en fait, il s'est agi d'une politique de « turquisation », c'est-à-dire « d'islamisation » ; les chrétiens sont obligés de suivre les cours d'instruction religieuse musulmane, n'ont pas le droit d'ouvrir des écoles ni de créer des institutions socio caritatives comme des dispensaires, ni de nouveaux lieux de culte. La capitale, Ankara, n'a aucune église (elles ont toutes été brûlées en 1923). Le Consulat de France dispose d'un local attribué à l'église latine, comme la nonciature apostolique, et l'ambassade de Grande-Bretagne abrite le culte anglican.

A Istanbul, l'interdiction d'ouvrir des séminaires, et l'obligation d'être turc pour être prêtre, fera disparaître la communauté orthodoxe.

En 1900, un habitant sur quatre était chrétien.

En 1981, on pouvait compter environ 90.000 chrétiens, dont 16.000 catholiques sur les 50 millions d'habitants.

Aujourd'hui, on les compte par quelques centaines auxquelles il faut ajouter les réfugiés irakiens, lesquels attendent de pouvoir s'établir en Europe, aux Etats-Unis ou en Australie. Le génocide des Arméniens de Turquie, mais aussi des Nestoriens, des Syriaques et des Chaldéens, a pratiquement annihilé toute présence chrétienne dans le Sud-est de la Turquie.

Aujourd'hui, ces communautés sont soit décimées, soit exilées. Un diplomate turc en poste à Paris déclarait récemment que « le citoyen turc est turcophone et musulman, un point c'est tout ». C'est l'aboutissement de la laïcité kémaliste. Quelle différence cela fait avec les mouvements intégristes islamistes ? »

Selon les sources officielles, le nombre des chrétiens en Turquie ne dépasserait pas à ce jour les 100.000, bien que la plus grande ville du pays, Istanbul, soit le siège de deux patriarchats prestigieux : celui des Grecs et des Arméniens. Les Arméniens constituent la plus grande communauté chrétienne du pays (60 000 environ dont 45 000 vivent à Istanbul), répartis en trois communautés : apostoliques (57 000), catholiques (3 000) et protestants (500) à Istanbul, Antakya et Kayseri. On peut également citer les Syriaques (15 000 dont 2 000 catholiques, à Istanbul et Mardin), les Latins (5 000), concentrés à Istanbul et Izmir ; de petites communautés à Bursa, Konya, Mersin, Tarsus, Antakya, Iskenderun, Samsun, Trabzon), les orthodoxes grecs (3 000, à Istanbul, Antakya, Gökçeada et Bozcaada).

- Une décision dite «historique » qui illustre une volonté du premier ministre ERDOGAN d'assurer l'égalité de tous devant la loi

Par un heureux hasard, mon arrivée en Turquie a coïncidé avec l'annonce, par le **Premier ministre Recep Tayyip ERDOGAN**, le dimanche 28 août, à l'occasion d'un dîner de rupture du jeûne auquel participaient les représentants des 161 fondations non-musulmanes, la publication au journal officiel d'un **décret autorisant la restitution des propriétés immobilière, confisquées par le gouvernement turc aux communautés non musulmanes, sur le fondement de la loi de 1936**. Ce décret concerne les minorités reconnues par les traités internationaux signés par la république turque après 1923, et qui relèvent de ces fondations : grecque-orthodoxe, arménienne, syriaque, chaldéenne et juive. Les catholiques romains sont exclus de cette mesure puisque non enregistrés. Les dossiers doivent être déposés dans un délai d'une année auprès de la direction générale des fondations.

A cette occasion, dans un discours très médiatisé, M. ERDOGAN a salué la diversité de la population à Istanbul et appelé toutes les communautés à apporter leur pierre à la nouvelle constitution. Il a ainsi répondu à une revendication forte, récurrente et il a accompli un geste politique important et apprécié. Toutefois, les responsables religieux considèrent que beaucoup dépendra de la manière dont le décret sera appliqué et inscrit dans la nouvelle Constitution. Il est à noter que le patrimoine des communautés concernées est important, même si le nombre de fidèles est faible. Ils sont une centaine de milliers.

Le décret prévoit :

- **la restitution des biens enregistrés en 1936** et ultérieurement confisqués aux fondations religieuses par les différentes administrations ;
- **le retour de la gestion des cimetières appartenant à des non musulmans ;**
- **la restitution des monastères et des paroisses**, qui n'ont jamais été reconnus comme des entités juridiques de la République turque.

Les entretiens que j'ai pu avoir ont largement porté sur cette réforme. J'ai eu la chance de déjeuner le jour-même de cette annonce avec **M. Laki VINGAS**, membre non musulman (le premier) de l'Assemblée générale de la direction générale des fondations. Cette assemblée, rattachée au premier ministre est composée de 15 membres et, en son sein, M. Laki VINGAS représente les minorités. Son autorité morale est grande. Sa satisfaction l'était aussi mais il n'a néanmoins pas caché sa crainte d'être isolé au sein de la fondation quand il s'agira d'examiner les modalités pratiques d'application du décret.

Même satisfaction lors de ma rencontre avec **M. Cengiz AKTAR**, journaliste connu et universitaire, qui se félicite lui aussi de la décision de M. ERDOGAN. Il me tient sur la Turquie d'aujourd'hui des propos plutôt optimistes et salue le fait que le pouvoir actuel *« veut sortir du carcan hérité depuis plus de 90 années du kémalisme »*

Les chrétiens sont répartis entre **huit églises catholiques et orthodoxes** relevant elles-mêmes, soit de l'autorité du Pape, soit de celle de différents patriarches orthodoxes, le Patriarche œcuménique étant historiquement celui d'Istanbul. Le Patriarche Bartholomée I^{er} est non seulement le chef spirituel mais aussi le patriarche œcuménique de tous les orthodoxes d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. En Turquie, les grecs orthodoxes ne sont que 2.500 fidèles mais l'autorité morale de leur patriarche est considérable. Je n'ai malheureusement pas pu le rencontrer car il avait organisé le jour de ma visite au Séminaire de HALKI le synode de ses évêques.

En revanche, au cours de l'entretien que j'ai eu avec le **Métropolite APOSTOL de MOSCHONISSIA**, directeur du Séminaire, ce dernier m'a expliqué qu'il espérait fortement, après la décision prise par le gouvernement, **que l'autorisation de rouvrir le séminaire à la formation des prêtres orthodoxes serait rapidement donnée**. Elle est interdite depuis 1971 et pour ce prélat, cette autorisation permettrait d'affirmer la ville d'Istanbul comme siège mondial de l'orthodoxie. Il m'a été signalé que le patriarche avait toujours indiqué à ses interlocuteurs français qu'il souhaitait une décision pour la date du 40^{ème} anniversaire de la fermeture du séminaire et voulait porter ce problème devant la justice européenne si aucune avancée n'était réalisée par les autorités d'ici 2012.

J'ai également rencontré le **Métropolite Filuksinos Yusuf CETIN**, chef de l'église syriaque orthodoxe d'Istanbul. Il se réjouit lui aussi des restitutions annoncées mais dans ses propos, insiste surtout sur la demande de sa communauté qui veut obtenir de la municipalité d'Istanbul un terrain pour y construire une église, celle dont il dispose actuellement ne lui permet pas d'accueillir tous les fidèles qui le souhaitent. Il est contraint d'utiliser des lieux de culte prêtés notamment par les catholiques. A noter que selon lui sa communauté compte quelque **1.500 fidèles**.

Monseigneur François YAKAN, Vicaire patriarcal chaldéen de **Diyarbakir**, salue la décision du premier ministre, grand stratège, nous dit-il.

Quant à **Mgr Louis-Armel PELATRE**, évêque assomptionniste, qui exerce depuis 1992 la charge de Vicaire apostolique d'Istanbul, il exprime bien sûr sa réserve sur la décision de M. ERDOGAN puisque les catholiques n'en seront pas bénéficiaires. Bien sûr la communauté catholique peut, sans contestation, célébrer son culte librement mais sa situation immobilière est incertaine et elle subit toujours les tracasseries administratives au sujet de propriétés. Rien ne devrait évoluer, car elle ne bénéficie pas du régime des fondations.

L'EGYPTE

La situation de l'Egypte aujourd'hui est évidemment très particulière, très différente de celle des autres pays visités : les chrétiens y sont nombreux, au moins **10 %** dit-on de la **population totale du pays**, qui est d'environ 81 millions d'habitants. Certains estiment que, depuis mars 2011, 100 000 coptes ont immigré.

Ici, autant et plus peut-être qu'ailleurs, les chrétiens revendiquent leur ancienneté et s'identifient au pays. Ils rappellent volontiers que le mot copte lui-même est une contraction du mot grec « Aiguptos » qui désigne l'Egypte. Ils sont les héritiers de l'Egypte pharaonique. Après qu'en 641 les arabes se furent emparés de l'Egypte, on appela coptes les égyptiens de souche et de religion chrétienne par opposition au nouvel occupant musulman. Un des responsables de leur communauté en France me dit « *les coptes sont des chrétiens de la première heure. Chez les orientaux, la religion fait partie intégrante de l'identité. Elle vous définit au même titre que votre patronyme, que votre sexe, que votre nationalité et de ce fait figure sur les cartes d'identité.* ». Les coptes, dans leur immense majorité se considèrent, comme orthodoxes, car en 451 à la suite du concile de Chalcédoine la majorité des Egyptiens en refusèrent les conclusions et suivirent le patriarche d'Alexandrie ; une minorité de coptes sont catholiques, environ 250 000, et sont rattachés à Rome depuis 1741,

Situation particulière aussi par la présence de très nombreuses institutions françaises au Caire et à Alexandrie. L'Egypte d'aujourd'hui quelles que soient les vicissitudes, ne peut oublier l'œuvre et l'empreinte des congrégations religieuses, le travail de nos archéologues, et l'ouverture sur l'Occident que représenta l'expédition de Bonaparte. Mohamed Ali que l'on considère comme le fondateur de l'Egypte moderne s'entoura de conseillers français et parmi eux le fameux Soliman Pacha. J'ai pu rendre visite aux pères dominicains de l'Institut d'Etudes Orientales et passer un long moment avec eux et

j'ai apprécié l'engagement de ces savants pour le dialogue interreligieux et leur foi en l'avenir de ce pays.

J'ai visité également le quartier des chiffonniers où sœur Sarah qui a succédé à sœur Emmanuelle m'a fait visiter les installations de l'opération Orange : écoles, hôpital et foyer pour femmes.

Je crois utile de signaler qu'avant mon départ pour l'Egypte, j'ai reçu un appel téléphonique de l'ambassadeur d'Egypte en France. Il me fit comprendre que mon déplacement comportait quelques risques politiques. Et j'ai eu le sentiment qu'il souhaitait m'y faire renoncer. Il me parla d'ingérence et m'invita à prendre beaucoup de précautions.

Je rapproche cet événement du fait que notre ambassadeur au Caire n'a pas réussi à établir pour moi de contacts avec le **Pape CHENOUDA III**, qui se trouvait d'ailleurs, m'a-t-on dit, aux USA, ni avec ses représentants. En revanche je me suis rendu en France à Chatenay-Malabry pour y rencontrer le père Guirguis LUCAS et un certain nombre de ses fidèles.

Comment expliquer cette absence de contacts sinon par la peur des coptes et leur crainte de provoquer des réactions des autorités ? Il faut dire que le contexte politique, les manifestations, et certains événements graves comme celui de Maspero, expliquent sinon justifient ces précautions.

C'est ici le lieu de mentionner la présence importante de jeunes chrétiens coptes dans les manifestations. Notre ambassadeur écrit : *« depuis l'attentat de l'église des Deux-Saints à Alexandrie en janvier 2011, les jeunes coptes se sont progressivement émancipés de la tutelle de l'église et se sont massivement mobilisés pour la reconnaissance de leurs droits en tant que citoyens... ils ont été très actifs durant le soulèvement du 25 janvier tout en se fondant dans la masse des autres jeunes égyptiens ».*

Les relations entre les autorités religieuses chrétiennes et musulmanes peuvent être considérées comme bonnes. Je me suis rendu à l'université Al Azhar, j'ai salué le **Grand Imam** et eu un échange intéressant avec son collaborateur universitaire ayant enseigné en France et maîtrisant parfaitement notre langue.

A l'écouter, on pourrait penser que le dialogue interreligieux se développe sans nuages ni contraintes. Et il est vrai, qu'en décembre 2010, le Grand Imam a lancé l'initiative de la « *maison de la famille* ». Elle rassemble Al Azhar et les quatre principales églises d'Egypte. On y débat des questions inter confessionnelles et des relations entre chrétiens et musulmans.

Je me suis également entretenu avec le vice-président du conseil national des droits de l'Homme en l'absence de son président. Beaucoup de hauteur de vue, beaucoup de confiance dans les propos tenus.

Même ma rencontre avec le secrétaire général des frères musulmans a été marquée par un accueil plutôt sympathique et par un discours mesuré, construit, apaisant, qui, il est vrai, laissait peu de place à mes interrogations.

Les chrétiens souffrent de l'absence de législation sur la construction des églises : en l'état actuel des choses elle ne peut être autorisée que par le président ; autant dire que les autorisations sont rarissimes. Pour échapper à cette contrainte les chrétiens construisent parfois des salles qu'ils transforment ensuite en église et cela donne lieu souvent à des manifestations d'hostilité voire à des saccages et à des violences.

Il est donc important de sortir de cette situation de quasi non-droit : un projet de loi sur la construction des lieux de culte a été élaboré avec l'aide du CLDH (Conseil National des Droits de L'Homme). Il aurait été approuvé par le premier ministre et proposé aux instances musulmanes et chrétiennes qui l'auraient rejeté.

Beaucoup de mes interlocuteurs m'ont signalé que les tensions entre les deux communautés ne dataient pas d'aujourd'hui. Je cite le professeur Christian Lochon : « *en Egypte la Constitution proclame*

l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction de langues, races ou religions. Depuis 1952 les chrétiens sont éliminés de la fonction publique alors qu'en 1910, ils détenaient quarante cinq pourcents des postes. Depuis 1975 des églises sont brûlées dans toute l'Egypte, des paysans coptes se voient chassés de leurs terres». Le fanatisme religieux en Egypte comme dans beaucoup de pays se nourrit de l'ignorance et de la pauvreté.

On me signale aussi que nombre d'Egyptiens ne trouvant pas de travail chez eux vont en chercher en Arabie Saoudite. Ils en reviennent souvent imprégnés d'un islamisme rigoriste ; or la présence des salafistes plus que celle des frères musulmans inquiète.

Récemment des familles coptes ont été expulsées de leur village. Il a suffi d'une rumeur sur une liaison entre un chrétien et une musulmane pour que le tribunal traditionnel décide d'expulser huit familles coptes du village de Sharbat près d'Alexandrie. Les députés locaux soutiennent cette décision d'expulsion et de confiscation des biens. Cette décision a été précédée de manifestations violentes.

« Le vendredi 27 janvier, des centaines de jeunes musulmans en colère, emmenés par un cheikh et armés de bâtons, couteaux et armes à feu, arrivent devant la maison de Mourad Girgis. Ils pillent les trois magasins de Mourad Girgis et de ses frères, puis veulent mettre le feu à l'immeuble, mais des résidents musulmans les en empêchent. Certains protègent leurs voisins chrétiens. La foule attaque ensuite d'autres maisons habitées par des coptes. L'un d'eux, Luis Souleiman, tire en l'air pour empêcher que le magasin de son père soit pillé, des coups de feu sont échangés. Pendant ce temps, les forces de l'ordre sont aux abonnés absents. *« Les habitants coptes et les responsables de l'Eglise ont appelé la police, l'armée et les pompiers. Mais on leur a répondu qu'on attendait que les « choses se calment » pour intervenir ! »*

Trois jours plus tard les leaders musulmans décident l'expulsion de la famille de Mourad Guirgis. Le 2 février, le comité de réconciliation décide que huit familles liées à Mourad Guirguis ou Luis Souleiman, doivent quitter le village. » (La Croix du jeudi 16 février 2012).

Les facteurs qui contribuent à attiser le mal sont identifiés. L'enseignement public d'abord, basé exclusivement sur la mémoire et la répétition, ne favorise pas l'esprit critique. Une vision partielle de l'histoire égyptienne faisant l'impasse sur les coptes, leur ancienneté, et leur origine. Des discours religieux mal contrôlés et parfois haineux en particulier dans les zones les plus rurales et les petits villages. Des médias qui font une large place aux discours sectaires.

Comment ne pas signaler ici les **inégalités du statut personnel** tel qu'il est pratiqué dans la plupart des pays musulmans. Il est selon le professeur Lochon « *une accumulation d'inégalités* ». Inégalités entre l'homme et la femme dans l'héritage, devant la justice, pour divorcer. Inégalités entre musulmans et non musulmans. Au temps des ottomans, les chrétiens et les juifs étaient des dhimmis, soumis à des taxes particulières et encore aujourd'hui à des interdictions qui choquent nos esprits occidentaux. Rappelons qu'un copte ne peut pas faire d'études de gynécologie. Un musulman sera condamné à mort s'il devient chrétien, il est bien vu au contraire qu'un chrétien devienne musulman. Quinze mille coptes passent à l'islam chaque année, la plupart du temps pour divorcer plus facilement ou pour obtenir un avancement plus rapide.

Tout ce qui sera fait pour la **formation des plus humbles, pour l'éveil de l'intelligence et de l'esprit critique servira le dialogue interreligieux.** Il est donc utile de mentionner ici le projet de création d'une chaîne de télévision « libérale et laïque » ; s'il aboutissait, il introduirait un peu de pluralisme dans un paysage médiatique conformiste et parfois, me dit-on, sectaire.

Enfin, pour clore cette partie du rapport consacrée à l'Egypte, y a-t-il meilleure expression de la confiance et de la vigilance dont doivent faire preuve les Etats démocratiques que cette citation -des conclusions du Conseil affaires étrangères de l'Union européenne en date du 27 février 2012- : « *l'Union Européenne attend avec intérêt la désignation de la Commission constitutionnelle chargée de la rédaction d'une nouvelle constitution pour une Egypte démocratique assurant la protection des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales et accordant un rôle important aux femmes. L'Union Européenne insiste sur l'importance d'un processus de rédaction, transparent et sans exclusive qui soit représentatif de toutes les composantes de la société égyptienne, y compris des personnes appartenant à des minorités.* »

Dans les mêmes conclusions, le Conseil déclare : « *les autorités intérimaires devraient assurer la protection des civiles en veillant au respect absolu des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales et faire en sorte que les enquêtes concernant les violences récemment intervenues, dont celles commises à l'encontre de communautés religieuses, soient rapidement menées à bien et que les recommandations faisant suite à ces enquêtes soient mises en œuvre comme il se doit* ».

LA JORDANIE

L'impression générale que laissent les différentes visites et les contacts que j'ai eus en Jordanie sur la situation des Chrétiens, est nettement favorable. Ils se sentent généralement bien intégrés, en sécurité et bénéficient souvent de situations sociales enviables.

Sur le plan politique : **neuf députés sur 120, 5 sénateurs sur 60**, généralement **deux à trois ministres**. Leur représentation est supérieure à la place qu'ils occupent dans la population. Combien sont-ils ? Pour **Mgr Samir SAYEGH**, Evêque latin, leur nombre est de l'ordre de 170 000 chrétiens jordaniens, auxquels il conviendrait d'ajouter 40 000 Chrétiens non jordaniens. D'autres publications indiquent environ 130 000 répartis de la manière suivante, entre les principales communautés :

- Les orthodoxes (60 000 ou 65 000) qui relèvent du Patriarcat grec orthodoxe de Jérusalem
- Les latins (30 000 ou 35 000) très présents dans l'enseignement et les activités sociales ;
- Les melkites (15 000) ;
- Les protestants (7 000).

Ils représentent environ **4 % de la population jordanienne**. Dans les années 1970, les chrétiens représentaient environ 9 % de la population totale. Cette baisse significative est la conséquence de la baisse de la natalité des femmes chrétiennes, de leur passage à l'Islam quand elles épousent un musulman et de l'exode des jeunes diplômés d'origine chrétienne.

Faible pourcentage si l'on veut bien se rappeler que la Jordanie est aussi le berceau du christianisme, et que le site du baptême se trouve à Béthanie en Jordanie.

Il est à noter que leur émigration est essentiellement due à des causes économiques.

Je me suis rendu dans la ville de Madaba qui comptait autrefois une majorité de chrétiens. Le maire d'ailleurs était chrétien. Les musulmans sont devenus majoritaires et même si la bonne entente paraît la règle, certains de nos interlocuteurs ne se défendent pas d'un peu de nostalgie.

Sans parler de malaise, on peut, je crois dire que cette situation provoque chez les chrétiens une certaine inquiétude. Cette inquiétude est accrue par des facteurs plus politiques : l'invasion de l'Irak, le conflit israélo-palestinien, son enlisement et le manque de perspectives, Ces facteurs rendent la situation politique plus incertaine dans la mesure où le pouvoir hachémite a signé un traité avec Israël et est un fidèle allié des Etats-Unis. Or, tous nos interlocuteurs ont souligné que les Hachémites se sont toujours attachés à protéger les chrétiens et à favoriser le dialogue entre les musulmans.

Parmi nos rencontres, deux figures emblématiques méritent d'être saluées pour leur rôle dans la promotion du dialogue interreligieux et donc dans la protection des Chrétiens. La plus prestigieuse est celle du **prince El HASSAN BIN TALAL**, frère du roi **HUSSEIN**, qui avait d'abord envisagé d'en faire son successeur.

J'ai été reçu par le prince HASSAN, avec une extrême courtoisie et une élégante simplicité. Cet intellectuel est reconnu, pas uniquement en Jordanie mais partout dans le monde ; son action très remarquable mérite d'être soulignée et les ouvrages qu'il a publiés contribuent à alimenter cette ambiance favorable au dialogue et à la bonne entente des religions.

Je veux relever qu'il avait souhaité que le catéchisme fût enseigné dans les écoles publiques mais, selon mes informations, il semble que cela ne se soit pas concrétisé.

Le roi HUSSEIN, nous a-t-on dit, par calcul politique, avait accordé le contrôle du ministère de l'éducation aux Frères musulmans. Aujourd'hui encore, la direction des programmes, très stratégique, subirait leur influence. Un certain nombre de nos interlocuteurs ont dénoncé l'islamisation des médias et des manuels scolaires. J'ai pu moi-même constater, dans un établissement tenu par les Franciscains et dirigé par le Père Rashid MISTRIH, que dans un manuel consacré aux sciences morales et sociales, à l'usage des élèves de Terminale, les citations du Coran émaillaient chaque page.

J'ai pu également constater, même si les chrétiens ne signalent pas toujours spontanément cette situation, qu'en Jordanie comme dans les autres pays musulmans, le même droit personnel ne s'applique pas aux chrétiens et aux musulmans.

Mgr Samir SAYEGH, Evêque latin, nous a dit à ce propos que certains députés, musulmans et chrétiens, avaient demandé à la faveur de la dernière révision constitutionnelle, que soit inscrite la **liberté de conscience**. Leur demande n'a pas abouti.

La conversion d'un musulman au christianisme est difficilement tolérée. Les prêtres font état de nombreuses demandes de conversion auxquelles ils ne peuvent pas toujours répondre par crainte de représailles. Certains signalent que la police couvre parfois des agissements et des violences contre les chrétiens.

N'est-ce pas ici le moment de citer le livre de Joseph Fadel, musulman irakien converti au christianisme, « *Le prix à payer* », dont le récit dramatique se déroule partiellement en Jordanie, et qui vit aujourd'hui en France avec sa famille. Il est désormais citoyen français.

Cela me conduit à évoquer quelques difficultés ou inégalités. La plus choquante est le fait que la **conversion d'un musulman au christianisme fait l'objet d'une réprobation souvent violente**. Alors que certains prêtres m'ont indiqué qu'une forte pression sociale s'exerçait pour pousser les chrétiens à se convertir à l'Islam. Des élèves chrétiens d'un établissement d'enseignement public peuvent être contraints de faire la prière musulmane.

Je veux aussi souligner le rôle du président du Sénat, **Taher MASRI**, qui vient de constituer un rassemblement pour défendre la présence chrétienne au Moyen-Orient. Lors de notre rencontre, il nous a expliqué que ce groupement avait vocation à s'ouvrir à l'ensemble du monde arabe et qu'il envisageait d'organiser, prochainement, en Jordanie, **une conférence internationale rassemblant les musulmans et les chrétiens.**

LE LIBAN

Le LIBAN est évidemment un cas à part parmi tous les pays visités : démocratie confessionnelle certes mais démocratie quand même ; le LIBAN vit sa vie démocratique non sans inquiétude ni soubresauts mais toutes les personnes rencontrées ont tenu, et souvent avec force, à affirmer dans cet Orient si étrange parfois et compliqué la spécificité de leur pays.

J'y ai rencontré les patriarches : maronite, **Bechara RAÏ**, grec orthodoxe, **Ignace IV HAZIM**, syriaque-catholique **Youssef III YOUNAN** et arménien catholique, **Nercès BEDROS XIX**, le catholicos arménien orthodoxe, **Aram 1^{er} KECHICHIAN**, les évêques grec-catholique, **Kyrillos BUTROS** et syriaque catholique, **Daniel KOURIE**.

J'ai eu des contacts avec des personnalités de la société civile, chrétiennes et musulmanes ; j'ai eu enfin un entretien intéressant quoique formel avec le **Cheikh KABALAN**, en titre, vice président du Conseil Supérieur chiite mais en fait le plus haut responsable religieux des Chiites.

Toutes ces personnalités ont insisté sur la spécificité libanaise : **liberté de croyance et de culte, pas de religion d'Etat** ; on me rappelle que le pacte national est fondé sur un principe résumé par le Cheikh KABALAN « *la religion est à Dieu et la patrie est à tous* ».

Plusieurs faits ont été signalés par mes interlocuteurs pour illustrer la bonne entente entre musulmans et chrétiens : la fête de l'Annonciation est jour férié pour les musulmans et les chrétiens, me rappellent **Michel EDDE**, Président de la Fondation Maronite et le Cheikh **Mohammed NOUCARI**. Le Cheikh KABALAN m'indique que des évêques chrétiens ont participé à la fête de l'Achoura qui avait lieu lors de ma visite.

J'ai longuement rencontré le secrétaire général du comité de dialogue islamo-chrétien **M. Mohammed SAMAK**, il me décrit son organisation qui, fondée en 1993, rassemble les représentants des communautés sunnite, chiite, druze, maronite, orthodoxe et arménienne ; il insiste sur le rôle du Liban au Moyen-Orient : il doit être un exemple de la coexistence entre chrétiens et musulmans, une sorte de modèle ; cette idée sera émise aussi par plusieurs de mes interlocuteurs.

Plusieurs ont insisté également sur la nécessité d'une bonne entente entre les communautés chrétiennes et aussi entre sunnites et chiites : il était facile de deviner à travers ce souhait le regret des divisions et fractures actuelles. On sait que le patriarche RAÏ cherche à réunir les chrétiens politiquement divisés et souhaite qu'ils puissent s'exprimer d'une même voix.

Paradoxalement un de mes interlocuteurs chiite laïc a insisté sur l'idée que la démocratie ne serait réellement établie que lorsque les blocs religieux se fissureraient et que le pluralisme s'introduirait au sein même des différentes communautés ; il a même indiqué que le monolithisme chiite n'était qu'apparent. Une note d'espoir donc puisque le modèle du Hezbollah lui paraît dépassé. Propos d'intellectuel, de militant certes car on ne peut oublier les pressions du « parti de Dieu » et le poids de ses armes.

J'ai rencontré **M. Tarek MITRI**, ancien ministre du gouvernement précédent, grec orthodoxe ; il m'a parlé du sentiment d'abandon qu'éprouvent les Chrétiens d'Orient par l'Occident « post chrétien » et j'ai bien senti que son propos visait spécialement la France « *la France pays laïc à mémoire religieuse* » ; **pour concilier, me dit-il, la laïcité et la défense des chrétiens, on doit insister sur la diversité et le pluralisme.**

Au cours de mes entretiens a quelquefois affleuré la crainte que la démographie ne remette en cause les équilibres politiques issus de TAEF. J'en profite pour relever que la fondation maronite travaille au recensement des Maronites libanais vivant à l'étranger pour les inviter à recouvrer leur nationalité d'origine ; le président de la fondation Michel EDDE m'indique qu'un projet de loi allant en ce sens a été adopté en conseil des ministres.

Bien-sûr tous mes interlocuteurs, sans que j'aie eu beaucoup à les solliciter, en particulier les patriarches et les évêques, ont évoqué la situation syrienne. M. Tarek MITRI indique que Bachar El-Assad a su organiser la dépendance des Chrétiens et il relève que ceux d'entre eux qui soutiennent le régime font une faute morale et politique. Il appelle à ne pas exagérer l'influence des Frères Musulmans.

Sur la même ligne, **Aram I KECHICHIAN** m'a affirmé avoir encouragé ses fidèles à participer aux manifestations ; Mgr Kyrillos BUTROS aurait souhaité, lui, que les églises syriennes restent neutres ; sans être dupe des promesses de réforme du régime Syrien, il serait, dit-il, judicieux d'organiser une transition qui permettrait à Bachar El ASSAD de quitter le pouvoir à l'issue de son mandat.

On connaît la position du patriarche RAÏ : il n'a pas craint de l'exprimer lors de sa visite en France ; le patriarche HAZIM qui m'a reçu dans sa résidence de Balamand prend une certaine distance à l'égard du régime : pour lui Bachar El-ASSAD est victime de son entourage.

Certains de mes interlocuteurs ont exprimé leur soutien au régime et au Président Bachar El-ASSAD avec vigueur et parfois avec violence : les droits des chrétiens sont préservés et ils craignent l'inconnu et le vide ; il faut laisser au régime le temps de promouvoir les réformes, certains affirment même que les manifestants sont stipendiés, que 90 % des Syriens soutiennent Bachar El-ASSAD, un président « *dont la nature est bonne et la culture occidentale* ».

Et puis et surtout, il y a, exprimée par eux la crainte des extrémistes : la Lybie, la Tunisie, l'Égypte et ce qui s'y passe sont rappelées avec force et on sent chez les responsables religieux que l'expression de leur crainte est aussi celle de leurs reproches à l'Occident et à la France en particulier. La plupart de mes interlocuteurs craignent que les événements en Syrie aient des conséquences sur le Liban ; ils redoutent : une arrivée massive de réfugiés qui s'installant au Liban modifieraient les équilibres confessionnels, une aggravation des tensions sunnites-chiites, une reconfiguration de la politique libanaise en fonction de la partie gagnante en Syrie, l'influence des Frères Musulmans s'ils prennent le pouvoir, un encouragement à l'émigration des chrétiens libanais si la Syrie se vide de ses chrétiens.

Pour tous mes interlocuteurs, les chrétiens appartenant au Moyen-Orient ont beaucoup contribué à son développement ; les régimes autoritaires Syriens et Egyptiens leur ont reconnu des droits religieux mais pas de droits politiques ; **ils redoutent la marginalisation si les nouveaux régimes sont des théocraties** ; l'un d'entre eux m'a affirmé : *« les musulmans n'ont pas abandonné leur idée de conquérir le monde. L'Europe est sous la menace de l'Islam »*.

J'ai relevé quelques remarques et suggestions : le Secrétaire Général du dialogue islamo-chrétien a regretté la **paralysie du Conseil des Eglises du Proche-Orient** dont le siège est à Chypre. Les chrétiens devraient s'exprimer d'une seule voix alors que la situation exige mobilisation et union.

Aram 1^{er} CATHOLICOS, arménien, pense que les chrétiens peuvent avoir un rôle de médiateur entre l'Europe et l'Orient. C'est particulièrement vrai, me disais- je en l'écoutant pour les chrétiens du Liban dont le poids politique est important. Il propose aussi pour développer l'œcuménisme **d'unifier les calendriers latin et orthodoxe et d'encourager la diversité politique au sein de leurs communautés**.

Je veux rappeler que le patriarche RAÏ cherche à promouvoir le concept d'Etat civil dans tous les pays du monde arabe : **la religion ne doit pas être la source du droit**.

En l'état actuel des choses, il dénonce avec vigueur le fait que les chrétiens vendent leur terrain aux musulmans et il déclare *« je ne cesse de répéter qu'il ne faut jamais vendre sa propriété, pas même à des frères ou des voisins, parce qu'elle est la page où l'on écrit notre histoire. Elle est la source de notre propre identité et de nos traditions. Elle assure notre avenir. Celui qui cède sa terre commet une infidélité envers lui-même. Certes, c'est tentant quand les sommes sont énormes. Mais je déplore qu'il y ait aussi une islamisation à travers l'argent »*.

ISRAEL

Tant en ISRAEL que dans les territoires palestiniens, j'ai pu rencontrer des personnalités éminentes.

En Israël

Des leaders religieux chrétiens : Mgr Elias CHAKOUR, Archevêque grec catholique melkite d'Haïfa, le Père Emile SHOUFANI, le curé grec catholique à Nazareth, le Père Angelo ISON, Philippin, église Saint-Antoine (Jaffa), le Père Ramzy SIDAWI, église Saint-Pierre (Jaffa), Sœur Myriam NOTHMANN, le Père David NEUHAUS, Vicaire pour la communauté catholique Hébreophone, l'Archiprêtre orthodoxe Alexksandr WINOGRASKY FRENKEL, sœur Camélia KHOURY, communauté maronite du Liban, le Père Jean-Paul ONDOUA, camerounais, enfin un responsable musulman (Sheikh soufi de Nazareth Abdel SALAM MANASRA).

Des institutionnels : Assaf ORON, directeur de Beit Hagefen, centre judéo-arabe d'Haïfa, Maha ABED, directrice de l'école des frères (Jaffa), Khalid ABOUD, ancien Président du Palais de justice chrétien, Président du comité chrétien en Israël, Imad JABBARINE, secrétaire au tribunal islamique de Nazareth, Mohamed ABOU OBEID, ancien juge au tribunal islamique de Nazareth.

Des journalistes : Nabil AOUDI, Catherine DUPEYRON, Marie-Armelle BEAULIEU, Rédactrice en chef du magazine La Terre Sainte.

Des représentants de l'administration israélienne : Shmuel Ben SHMUEL, directeur du Département des affaires religieuses du Ministère des affaires étrangères, César MARJIEH, chef de bureau des affaires chrétiennes du ministère de l'Intérieur et de la Knesset, Hanna SWAID.

Israël a une population totale de 8 millions d'habitants. Le nombre de chrétiens est estimé à **500 000** ; la situation ici est très différente de celle constatée dans les autres pays visités. Le nombre de chrétiens augmente, mais cette augmentation est largement due à des apports nouveaux, il faut donc distinguer les différentes strates.

Les arabes israéliens : ils sont environ 150 000. Ils sont surtout présents en Galilée et étaient seulement 70 000 en 1960. Depuis cette date, leur nombre a donc plus que doublé. Ils sont en majorité grecs catholiques, 80 000, les grecs orthodoxes sont 40 000, les autres sont catholiques, maronites, coptes ou baptistes.

Les chrétiens originaires des pays de l'Est, de Russie en particulier ; ils sont venus en Israël à la suite de la loi du retour au début des années 1990. Leur nombre est estimé à au moins 250 000. Ils sont citoyens à part entière et intégrés dans la société juive. Ils vivent discrètement leur foi et se considèrent comme des laïcs.

Les travailleurs migrants, souvent Philippins, seraient environ 40 000. Ils sont catholiques, sont scolarisés dans les écoles juives, parlent hébreu ; ce sont de « *bons Israéliens. Ils ont peur des arabes et détestent les Palestiniens* ».

Enfin, les Africains venus d'Erythrée et de Somalie ; ils se disent orthodoxes au sens préchalcédonien ; ou du Soudan, ce sont des catholiques. Beaucoup d'entre eux sont en situation irrégulière. La crainte de la police les oblige souvent à pratiquer leur culte dans des locaux privés. Cela a conduit les autorités catholiques à demander un jour sans arrestation.

En Israël, la loi fondamentale garantit la liberté de culte et le judaïsme n'est pas la religion officielle de l'Etat. Les affaires relevant du statut personnel sont traitées par des tribunaux chrétiens, musulmans ou juifs.

Au cours de l'entretien que j'ai eu avec le seul député chrétien à la Knesset, il a tenu à me dire que l'égalité dans la pratique des cultes n'était pas totale. Le dimanche n'est pas chômé, les chrétiens doivent donc aller à la messe le samedi. Les examens, comme les séances de la Knesset peuvent avoir lieu pendant les fêtes religieuses chrétiennes.

Les chrétiens ont la possibilité de construire leurs églises et d'ouvrir des écoles reconnues par l'Etat. Mgr Elias CHAKOUR, Archevêque grec catholique melkite d'Haïfa, a obtenu une subvention de la mairie d'Haïfa pour reconstruire une église ; il a fondé la plus grande école chrétienne d'Israël qui accueille 8 000 élèves de la maternelle à l'université, parmi eux 60 % des élèves sont musulmans. Mg Elias CHAKOUR insiste sur le fait qu'un cours est donné aux élèves non chrétiens sur des valeurs communes aux différentes religions.

Les discriminations dont me parlent les chrétiens ne dépendent pas de la religion, les arabes qu'ils soient musulmans ou chrétiens en sont les victimes : inégalité dans l'accès à l'emploi, inégalité dans l'attribution des subventions publiques ; ainsi les arabes israéliens représentent 25 % des élèves mais seulement 7 % du budget de l'éducation.

Les municipalités arabes ont un budget qui est inférieur au moins de moitié à celui des municipalités de taille équivalente en Israël. Inégalités dans le regroupement des familles : il est impossible que les époux ou épouses des arabes israéliens issus des territoires palestiniens viennent en Israël au titre du regroupement familial. On me signale aussi que la situation difficile des enfants des migrants asiatiques ou africains ; ils sont parfois nés en Israël, y ont été éduqués, en ont adopté la culture et la langue, néanmoins leur situation est précaire.

Mgr Elias CHAKOUR a insisté sur le **manque de prêtres** : le séminaire Sainte-Anne a été fermé en 1967 ; de ce fait il doit ordonner des hommes mariés : pour 32 paroisses il dispose de 28 prêtres dont 17 mariés. Aller se former au Liban, n'est pas possible puisqu'ils sont israéliens.

Les Eglises ont du mal à s'adapter à l'arrivée de nouveaux fidèles : 40 000 ouvriers philippins vivent ou habitent dans la partie moderne de Tel Aviv, mais on n'y trouve aucune église car toutes les églises catholiques sont à Jaffa. Ce sont néanmoins, nous dit-on, les catholiques qui s'adaptent le mieux aux besoins de ces chrétiens arrivés récemment : ils n'hésitent pas à célébrer les offices en langue russe ou en hébreu.

Territoires palestiniens

J'ai rencontré à Ramallah le premier ministre **Salam FAYYAD** : au-delà des propos convenus, j'ai senti chez lui une réelle satisfaction de me recevoir et une réaction très positive à l'initiative du Premier ministre français qui m'a confié cette mission ; réelle et chaleureuse sympathie, volonté de l'Autorité palestinienne d'encourager les chrétiens à rester dans leur patrie : le Premier ministre m'a indiqué qu'il avait assisté à trois messes la veille et très souvent, m'a-t-il dit, quand un conflit éclate entre musulmans et chrétiens, l'Autorité palestinienne donne raison aux chrétiens, c'était me dit-on ce que faisait Yasser ARAFAT.

Mon interlocuteur regrette avec force la diminution du nombre des chrétiens. Leur émigration s'est accélérée depuis 1967 : ils ne seraient plus que 50 000 en Cisjordanie, 10 000 à Jérusalem, qui en comptait 34 000 en 1948, 2 000 à Gaza et le premier Ministre ponctue cette annonce en me disant « *c'est un problème* ».

La Custodie de Terre Sainte estime à 350 000 le nombre de chrétiens émigrés depuis 1948 « *désastre national majeur* » me dit le Premier Ministre. La députée chrétienne **Hanan ACHRAOUI** me dit avec tristesse « *les églises se transforment peu à peu en musées* ».

A Taybeh, village chrétien dont j'ai rencontré le prêtre, on ne compte plus que 1 400 habitants, ils étaient 3 400 avant 1967, mais les expatriés de ce village sont environ 7 000 aux Etats-Unis, en Amérique Latine, dans les Pays du Golfe.

Tous mes interlocuteurs soulignent le risque que ne se perde la diversité culturelle et religieuse qui caractérisait cette terre. Le maire de Bethléem m'indique qu'en 1948 les chrétiens représentaient 92 % de la population de sa ville. Ils étaient 70 % en 1967 et ne sont plus que 37 % aujourd'hui ; sa majorité au conseil municipal est très courte et son opposition est constituée de musulmans radicaux.

Le Premier ministre m'a signalé qu'un **recensement des terres confisquées est effectué** afin qu'elles soient rendues à leurs propriétaires légitimes.

Il tient à remercier la France sur sa position courageuse sur la question palestinienne et n'attend rien du quartet qui n'est pour lui « *qu'une perte de temps* ». Il ne manque pas de me signaler que la Grande Bretagne a pris des dispositions pour que soient identifiés les produits en provenance des territoires occupés ; **il apprécierait que la France fasse de même.**

De mes autres entretiens à Jérusalem, j'en retiendrai trois, pour moi riches d'enseignements : celui avec **Mme Hana ACHRAOUI**, députée, membre du comité exécutif de l'OLP que j'ai rencontrée à Ramallah. A titre liminaire, elle me dit « *Ici c'est le pays des chrétiens, de toutes les religions. Nous considérons que le christianisme est une partie de notre patrimoine culturel. Israël veut faire croire que la Palestine est la terre des musulmans* ». Elle ne cache pas, en répondant à l'une de mes questions, qu'il existe des problèmes mais rappelle-t-elle, Arafat affirmait « *j'ai deux responsabilités principales, défendre la femme et défendre les chrétiens* ». Les problèmes ? Il est difficile de faire évoluer le statut personnel car les lois ne peuvent pas être contraires à la charia. Les injustices existent pour la femme et pas uniquement chez les chrétiens : elle prend pour exemple la succession de ses parents qui devaient revenir à son oncle. Son père a dû acheter les biens au nom de sa fille pour être certain qu'ils lui soient destinés à la fin de sa vie.

Mme ACHRAOUI relève la présence d'un « *extrémisme chrétien* », venu de l'étranger. Pour elle, l'évangélisme est un danger pour les chrétiens sur le plan mondial, et plus spécialement en Palestine. En effet, à cause d'eux, certains considèrent que les chrétiens sont dans le camp des occupants. Elle estime que depuis l'émergence des néo-conservateurs aux Etats-Unis, depuis une dizaine d'années, l'inquiétude est grandissante. En effet, avec d'importants moyens financiers, ils soutiennent ouvertement la politique américaine vis-à-vis d'Israël. Le processus de paix, dit-elle, est arrêté depuis vingt ans du fait de l'alliance stratégique Etats-Unis/Israël. L'Etat d'Israël est autorisé à coloniser, à judaïser Jérusalem... On est passé de 100 000 dans les années 90 à 600 000 colons maintenant.

Lors de l'entretien que j'ai eu avec **Mgr Fouad TWAL**, patriarche latin de Jérusalem, il a affirmé d'entrée : *« tous, nous souffrons de l'occupation par Israël. Israël a peur du passé, du présent et de l'avenir et il alimente la peur. Tout le monde vit dans une atmosphère d'étranglement. Il s'agit d'une politique délibérée de vider Jérusalem de tout ce qui n'est pas juif. Pour Noël, 15 000 autorisations d'entrée à Jérusalem ont été délivrées, -c'est en effet le chiffre que m'ont cité les représentants des autorités israéliennes rencontrées à Tel Aviv-mais 400 000 n'ont pas abouti. Toute une génération de chrétiens palestiniens ne sait même pas où se trouve le Saint-Sépulcre. Et dans les universités, on forme une génération d'amnésiques. »* Le patriarche a la réputation d'un homme modéré et prudent. Les propos qu'il tient n'en sont que plus frappants.

Mgr Mounib YOUNAN, Evêque luthérien de Jérusalem, me dit d'emblée *« je veux vous parler très franchement. Je vois trois raisons à l'émigration chrétienne :*

- *les mesures et contraintes découlant de l'occupation et qui rendent la vie difficile et, en particulier, les atteintes à la liberté de circuler « Nous ne voulons pas de permis pour les fêtes. Nous voulons venir célébrer notre religion. » ;*
- *La situation économique, enfin. La vie est chère en Israël et le chômage important : 32 % de la jeunesse chrétienne est au chômage :*
- *La troisième raison, elle m'est signalée pour la première fois : c'est la montée de l'extrémisme à Jérusalem et en Israël.*

Pour **Mgr YOUNAN**, les autorités palestiniennes veulent, pour le futur Etat, une Constitution qui asseoir la démocratie. Il insiste enfin sur le travail fait pour les manuels scolaires qui doivent respecter les religions. A ce jour, 500 manuels ont été étudiés.

Le dîner à la maison d'Abraham, gérée par le Secours catholique, m'a permis de constater à quel point les négociations entre Israël et le Vatican inquiétaient les responsables des institutions religieuses qui redoutent qu'elles aboutissent à mettre en cause leurs privilèges fiscaux. **M. Roland DUBERTRAND**, conseiller aux affaires religieuses au ministère des affaires étrangères et européennes, avait affirmé lors d'une récente visite, que la France ne pourrait pas accepter que ces négociations portent atteinte aux traités antérieurs. Certains laissent entendre que les négociations sont sur le point d'aboutir. **C'est néanmoins un sujet qui exige vigilance et fermeté** : la plupart des responsables rencontrés considèrent que les Israéliens veulent remettre en cause les exonérations fiscales : les concessions obtenues du Vatican ouvriraient une brèche qu'Israël s'appliquerait ensuite à élargir.

Il est à noter que le message final des synodes des Evêques du Moyen-Orient réuni à Rome, en octobre 2010, relève que les chrétiens palestiniens partagent avec leurs compatriotes musulmans les contraintes quotidiennes de l'occupation israélienne :

- **Restrictions d'accès et de mouvements** : L'ONU dénombre 522 obstacles à la circulation en Cisjordanie ; aux check point, aucune différence n'est faite entre un palestinien chrétien et un palestinien musulman.

- **Restrictions d'accès aux lieux Saints**, en particulier à Jérusalem.

- **Contraintes au regroupement des chrétiens de Jérusalem mariés à des palestiniens de Cisjordanie** : un millier de familles chrétiennes se trouvent contraintes à faire renouveler tous les 6 mois le permis pour regroupement familial. Le pape Benoît XVI, qui a évoqué cette question avec le Premier ministre israélien, lors de son voyage en Terre Sainte en mai 2009, s'est vu opposer une fin de non-recevoir.

- **Confiscation de terrains** : terrains laissés par des familles qui ont émigré ou terrains concernés par la construction du mur de séparation. Le maire de Bethléem rappelle que sa ville est littéralement étranglée par l'implantation de 22 colonies israéliennes (diamètre de la circonscription 31 km en 1967, 5,7 km aujourd'hui).

Les autorités ecclésiastiques chrétiennes se trouvent elles-mêmes directement concernées en termes : de délivrance ou renouvellement des visas d'entrée et de résidence du personnel religieux, de délivrance des permis accordés aux accompagnateurs de pèlerinage et guides.

La plupart de mes interlocuteurs estiment que les autorités israéliennes voudraient présenter le conflit israélo-palestinien comme un conflit religieux entre juifs et musulmans et non plus comme un conflit politique et identitaire.

__oo__

Dans tous les pays que j'ai visités, tous mes interlocuteurs, et les chrétiens au moins autant que les autres, ont insisté **sur les conséquences du conflit israélo-palestinien** dans leur pays. L'Occident, et d'abord les Américains, sont accusés de collusion avec Israël. Ce sentiment nourrit l'extrémisme et aiguise la rancune de beaucoup de musulmans. Un Français n'a pas de peine à expliquer que son pays a pris des positions courageuses et claires ; les mieux informés acceptent ces arguments. Mais qu'en est-il de la majorité des personnes peu informées et éduquées et, par conséquent, sensibles aux discours radicaux ? Il faut dire que ce que l'on voit en Israël et dans les territoires occupés justifie pleinement les positions françaises. **La situation des chrétiens ne peut être dissociée de celles des palestiniens, ils l'affirment eux-mêmes avec force et unanimement.**

QUELQUES INDICATIONS SUR LA SYRIE QUE JE N'AI PAS PU VISITER EN RAISON DES EVENEMENTS

Les Chrétiens de Syrie représentent un peu plus de **10 % de la population**, c'est-à-dire 18 millions de Syriens, répartis de la manière suivante :

- Grecs orthodoxes :	400 000
- Arméniens grégoriens :	160 000
- Catholiques melkites :	150 000
- Syriaques jacobites :	80 000
- Coptes :	70 000
- Maronites	60 000
- Arméniens catholiques	30 000
- Syriaques catholiques	25 000
- Chaldéens	25 000
- Catholiques romains	15 000
- Protestants	5 000

Protégés par le laïcisme du régime baassiste qu'ils soutiennent dans leur grande majorité, ces chrétiens regardent avec inquiétude la montée de l'islamisme et ont fait une alliance avec les minorités alaouites, druzes, chiites, elles-mêmes menacées par une résurgence sunnite.

Dans une interview récente, **Sa Béatitude Béchara Pierre RAI**, déclare *« pour comprendre la situation locale, il faut mesurer que le nom du président Assad est difficilement séparable du Baas, son parti unique et très dur. C'est pourquoi, quelles que soient les idées personnelles de ce médecin de formation, il incarne un système où la liberté et les Droits de l'Homme sont limités, où la violence engendre la violence, où les concepts occidentaux font défaut (Paris Match du 8 au 14 mars 2012).*

LES CHRETIENS D'ORIENT EN FRANCE

Dès le XIV^{ème} siècle, mais surtout lors des deux guerres mondiales, les communautés chrétiennes d'Orient orthodoxes et catholiques, sont victimes des guerres et des persécutions, notamment les Maronites en 1860 et les Arméniens, en 1916-1920. Beaucoup de chrétiens cherchent refuge dans les pays occidentaux (France, Etats-Unis, Canada, Australie). Cette émigration s'est aggravée depuis les années 1960, à la suite de la guerre civile au Liban, du conflit entre Israël et les Palestiniens, de la guerre en Irak.

La France accueille donc des chrétiens de toutes les églises d'Orient, puis après la Grande Guerre, des chrétiens du monde slave. La plupart, comme les Arméniens ou les Maronites, les melkites catholiques deviennent assez nombreux à Marseille, pour que la paroisse Saint-Nicolas de Myre soit érigée, dès 1822, par Louis XVIII. Entre les deux guerres, des communautés russes catholiques se regroupent à Lyon et Paris. Après la deuxième guerre mondiale, outre des Coptes et des Syriaques catholiques, des Chaldéens quittent leurs pays -Turquie, Irak- par villages entiers, pour Marseille, Lyon et surtout la région parisienne, où ils construisent leur propre église Saint-Thomas Apôtre, à Sarcelles.

1. J'ai rencontré dans leur paroisse, des prêtres et des fidèles

A Sarcelles : l'église Saint-Thomas Apôtre, un dimanche en fin d'après-midi avec le **Père Michael DUMAND**. L'édifice vaste était plein et de la participation à l'office se dégageait une ferveur partagée. L'assistance est familiale, beaucoup de jeunes ; le prêtre, à la fin de la messe, m'invite à dire quelques mots. Je le fais brièvement et présente ma mission. Après l'office est organisée une rencontre avec une bonne cinquantaine de fidèles : ambiance de sympathie mutuelle, beaucoup de questions sur l'Irak, sur la Syrie, sur la protection des chrétiens. Ici, très majoritairement, les chrétiens sont originaires de Turquie. Il est évident que leur intégration dans la société française ne pose, maintenant, guère de problèmes. Plusieurs d'entre eux viennent me voir pour me dire qu'ils sont élus, qui à Sarcelles, qui à Gonesse, qui à Villiers-le-Bel.

A Chatenay-Malabry, je me suis rendu dans la paroisse du **père Girguis LUCAS**, prêtre copte orthodoxe, où un accueil très chaleureux m'a été réservé. Le père LUCAS se présente et me dit qu'il a enseigné à l'université à Paris, qu'il est neurologue et chercheur. Il me fait longuement visiter son église, qui autrefois appartenait au diocèse catholique. Les coptes orthodoxes, avec l'aide des catholiques, ont dû résister à la municipalité communiste qui voulait y installer un cinéma ; l'église est vaste et l'architecture très puissamment significative.

Une rencontre est organisée avec quelques fidèles qui, tous, m'expriment leur inquiétude sur la situation en Egypte, leur crainte des salafistes, et même des Frères musulmans. Les personnes rencontrées sont très ouvertes, parlent aisément le français, certains sont chefs d'entreprise. L'un d'eux me dit qu'il serait très utile que les Chrétiens en Egypte dispose d'une chaîne de télévision. Tous approuvent. L'influence et l'orientation des médias les inquiètent.

A Paris, j'organise une rencontre avec **Mgr Petrus YOUSIF**, Vicaire du patriarche chaldéen en France, Professeur à l'Institut Catholique de Paris et à l'Institut Pontifical Oriental de Rome, dans son l'Eglise Notre-Dame -de-Chaldée qui me parle de sa communauté et des réfugiés irakiens accueillis par la France après l'attentat du 31 octobre 2010. J'y consacrerai un prochain chapitre pour en parler plus longuement.

A Paris, encore, Mgr Michel CHAFIK, recteur de l'église copte catholique à Paris me reçoit dans les locaux de Notre-Dame-d'Egypte dans le dixième arrondissement. Monseigneur certes, mais rien ne l'indique. Tenue simple mais décontractée. Le recteur de notre Dame-d'Egypte regrette l'exiguïté des locaux qui ne permet ni les rencontres conviviales ni le nécessaire enseignement. Dans un article, il exprime avec clarté le rôle de sa communauté dans l'accueil des nouveaux réfugiés et l'aide à leur apporter pour qu'ils s'intègrent, tout en conservant leurs traditions.

« La mission a pour vocation d'encourager les fidèles à perpétuer leur tradition, à transmettre à leurs enfants déracinés le témoignage de la spiritualité copte tout en assimilant la culture de leur pays d'adoption et de son Eglise. Elle doit aussi soutenir les adultes désorientés par la laïcisation de la société occidentale et menacés par le matérialisme ambiant. Pour éviter qu'ils ne se perdent, ne se dissolvent dans la société de consommation, le prêtre doit réveiller les consciences, rappeler, inlassablement le message du Christ et faire évoluer la foi des fidèles.

En Egypte, la foi allait de soi. Elle se transmettait tout naturellement de père en fils, de mère en fille, comme une bonne, une merveilleuse nouvelle. Il s'agissait d'une foi inconditionnelle, toute à la fois simple et naïve, portée par la famille et la communauté. En France, les choses sont bien différentes. La foi est un choix, un engagement individuel.

Je relève dans une étude intitulée « *arméniens en France, arméniens de France* », la phrase suivante : *la principale empreinte de l'église dans la vie communautaire est sans doute dans la pierre... Comme un premier marquage du territoire de l'exil* ». Claire MOURADIAN et Anahide TERRE MINASSIAN. Ainsi les Chaldéens, ont-ils le projet de construire une église dédiée à Saint-Jean Apôtre. Le coût prévisionnel est de 6 600 000 euros, financée largement sur les fonds paroissiaux et grâce à l'engagement de la communauté. L'église Saint-Thomas de Sarcelles a été, quant à elle, financée à 60 % par des fonds ayant la même origine.

A titre indicatif, voici page suivante les statistiques pour le seul ordinariat des catholiques des églises orientales en France

STATISTIQUES 2011 - PAROISSES ORIENTALES EN FRANCE

Liste des paroisses	Nombre de familles	Nombre de fidèles	Prêtres	Religieux /ses	Diacres
<u>CHALDEENS</u>					
Paroisse Notre-Dame de Chaldée - Paris	130	980	1	0	0
Paroisse Saint-Thomas Apôtre - Sarcelles	1 530	9 792	3	3	0
Paroisse Notre-Dame de Chaldée - Marseille	60	300	1	0	7
Paroisse Saint-Ephrem des Chaldéens - Lyon	250	900	0	1	0
TOTAL CHALDEENS	1 970	11 972	5	4	7
<u>COPTES</u>					
Notre-Dame d'Egypte - Paris	250	1 000	1	4	1
<u>GRECS-HELLENES</u>					
Paroisse grecque catholique de Cargèse - Corse	66	330	0	0	0
<u>GRECS-MELKITES</u>					
Paroisse Saint-Julien le Pauvre - Paris	1 300	8 000	2 + 2	0	0
Paroisse Saint-Nicolas de Myre - Marseille	350	1 450	1	0	0
TOTAL GRECS-MELKITES	1 650	9 450	5	0	0
<u>MARONITES</u>					
Paroisse Notre Dame du Liban - Paris	12 000	45 000	4+9	8	0
Paroisse Notre-Dame du Liban - Marseille	578	2 220	1	2	0
Paroisse Notre-Dame du Liban - Lyon	450	2 500	1	2	0
TOTAL MARONITES	13 028	49 720	15	10	0
<u>ROUMAINS</u>					
Paroisse Saint-Georges - Paris	150	1 000	2	0	0
<u>RUSSES-BYZANTINS</u>					
Paroisse Sainte-Trinité - Paris	45	180	1	1	0
Paroisse Saint-Irénée - Lyon	100	300	1	0	1
TOTAL RUSSES - BYZANTINS	145	480	2	1	1
<u>SYRIAQUES</u>					
Paroisse Saint-Ephrem - Paris	200	600	1	0	0
TOTAL GENERAL	17 459	74 552	31	19	9

2. Accueil des réfugiés en France

- **Les opérations spéciales « Irak 500 » et « Irak 1000 »**

Dès 2007, suite au déplacement du Ministre des affaires étrangères en Irak, le 19 août 2007, le Président de la République a décidé de mettre en œuvre une opération spéciale visant à accueillir environ 500 irakiens. Cette opération s'est inscrite dans le cadre du programme de réinstallation du Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR). Cette opération a été suivie par une autre : Irak 1000.

Les « opérations Irak 500 et Irak 1000 » se sont appliquées à 1.300 personnes sans que l'appartenance à la religion chrétienne soit le critère de sélection.

Le dispositif d'accueil des réfugiés irakiens appartenant à la minorité chrétienne, décidé par le Président de la République, s'est organisé à compter de juin 2008 comme suit :

- L'identification des réfugiés : réalisée sur place soit en Irak et dans les pays voisins par les autorités consulaires avec, notamment, l'appui de l'association d'Entraide aux Minorités d'Orient (AEMO) et du HCR que certains réfugiés dans les pays voisins avaient directement sollicité en vue d'une réinstallation en Europe et aux Etats-Unis. Certains réfugiés accueillis avaient directement sollicité l'Etat ou indirectement via leurs proches résidant en France.
- La validation de la liste des réfugiés à accueillir a été assurée, après instruction des dossiers individuels, par le Service de l'Asile du ministère en charge de l'immigration et de l'asile.
- L'Office français de l'Immigration (OFII), opérateur du ministre en charge de l'asile, est intervenu ensuite pour organiser l'arrivée des réfugiés concernés et coordonner leur hébergement par les centres d'accueil prévus à cet effet. Pour ce faire, l'OFII avait conclu une convention avec l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) permettant à ce dernier d'informer sur place les réfugiés sur les conditions de vie en France, de les assister dans leurs démarches administratives et d'organiser leur voyage vers la France.

- Grâce à ce dispositif, la France a accueilli plus de 1.200 personnes, soit : 554 réfugiés irakiens en 2008, 381 en 2009, 208 en 2010 dont 53 victimes de l'attentat qui a visé la cathédrale Notre Dame du Salut à Bagdad, et 58 personnes en 2011 ; Il est prévu d'accueillir une vingtaine d'Irakiens, au cours du 1^{er} trimestre 2012.

L'Association France Terre d'Asile a établi que la population accueillie était relativement jeune, 61 % ayant moins de 30 ans et 44,8 % des familles ayant au moins quatre membres. En ce qui concerne l'origine géographique des réfugiés, 48 % sont arrivés directement d'Irak, environ 25 % ont transité par la Syrie et 15 % sont passés par la Jordanie. Les réfugiés sont pour la plupart originaire de Bagdad (77 %), ce qui s'explique par l'intensité des violences intercommunautaires dans la capitale irakienne durant cette période. Parmi ces réfugiés, on observe que 73 % d'entre eux sont chrétiens et qu'environ 5 % appartiennent à une autre minorité d'Irak (Mandéens, les Shabaks et les Yézidis que j'ai également rencontrés lors de mon déplacement en Irak).

Inclus dans le dispositif d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés, 96 % des bénéficiaires de l'opération spéciale ont été pris en charge par le Dispositif National d'Accueil (DNA). A terme, l'objectif est que ces populations puissent accéder à des logements sociaux.

Leur état de santé a été bien évidemment un sujet de préoccupation puisque environ 40 % des ménages avaient parmi eux une personne souffrant d'une maladie chronique, conséquence de l'embargo auquel a été soumis l'Irak mais aussi du stress et des chocs post-traumatiques.

Leur intégration par l'emploi a également été une priorité.

Tous ont obtenu le **statut de réfugié**.

- **Accueil des victimes de l'attentat contre la Cathédrale Notre Dame du perpétuel secours du 31 décembre 2010**

Enfin, je voudrais terminer mon propos par le drame qui a frappé la communauté chaldéenne à Bagdad le 31 octobre 2010, condamné fermement par la France, l'Union européenne et la communauté internationale.

La décision du Président de la république, Nicolas SARKOZY, d'accueillir 36 victimes de l'attentat contre la Cathédrale de Bagdad et leurs familles a été gérée de la même manière que les réfugiés accueillis dans le cadre de l'opération spéciale avec une différence importante : les personnes accueillies ont tout d'abord été soignées, principalement à l'hôpital militaire de Percy, pour blessures par balles, blessures par éclats ayant entraîné l'amputation). Accueillis dans un premier temps dans un centre de transit temporaire, ces personnes ont été réparties dans des Centres d'accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) progressivement. Ces réfugiés ont été pris en charge par l'AEMO. Actuellement, la plupart des familles ont pu rejoindre en France leurs proches blessés et la majorité d'entre elles bénéficient de logement relais de l'Association France Terre d'Asile. Cette solution de logement mise en place par cette association permet aux familles de retrouver de l'intimité et de l'autonomie.

Cependant, ce type de logement ne peut normalement être une solution plus d'un an en vertu du contrat qui lie l'association à ses bailleurs de fonds. La question de l'accession des réfugiés à un logement social est donc problématique, notamment pour les familles qui ne souhaitent pas s'éloigner de Paris.

Absent de Paris, je me suis fait représenter à la cérémonie du premier anniversaire de cet attentat, le 31 octobre 2011, à l'église Notre-Dame de Chaldée à Paris, en présence d'une assistance recueillie, des blessés de l'attentat et des familles des victimes très éprouvées.

La France y a été vivement remerciée et son rôle dans l'accueil des blessés vivement salué.

---00--

Remarque : on peut se demander, en cas de nécessité absolue d'accueil de réfugiés pour des raisons sanitaires ou de sécurité, s'il ne serait pas souhaitable de s'appuyer sur de grandes associations reconnues et présentes à l'international telles que l'Ordre de Malte, l'Ordre équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, le Secours catholique, la Croix rouge, etc., en relation bien entendu avec les pouvoirs publics.

LES PROPOSITIONS

A. LES CHRETIENS D'ORIENT DANS LEUR PAYS

J'ai été frappé au début de ma mission par la question qui souvent m'était posée : Pourquoi s'intéresser aux chrétiens d'Orient et que peut faire la France ?

Mais comment se désintéresserait-elle de leur sort ? Comme le pays des Droits de l'Homme pourrait-il être insensible à leurs souffrances et aux persécutions qu'ils subissent ? **Il ne s'agit pas de défendre une religion plutôt qu'une autre, il s'agit de défendre la dignité de la personne humaine et une de ses libertés fondamentales, la liberté de croyance et de culte.**

Un ouvrage récent a pour titre « *Vie et mort des Chrétiens d'Orient* », un autre « *Les chrétiens d'Orient Et s'ils disparaissaient ?* ». Les préconisations qui suivent ont pour but de les aider à rester dans leur pays et à vivre en citoyens libres. C'est leur souhait : l'émigration massive constatée dans tous les pays que j'ai visités ne peut pas être acceptée ; c'est bien sûr un déracinement pour les individus et leurs familles et c'est une perte pour ces pays eux-mêmes où ils vivent depuis près de deux millénaires.

Avant de présenter des propositions, il est juste de signaler que notre Ministère des Affaires étrangères et européennes, en se dotant au sein de la Direction de la Prospective, d'un « **Pôle religions** », en créant un poste **d'ambassadeur en charge des Droits de l'Homme**, en mobilisant l'ensemble de ses services sur les sujets traités dans ce rapport a montré l'importance qu'il leur accorde. La même mobilisation doit être aussi signalée au ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.

a) Première proposition

Soutenir les associations qui oeuvrent pour les Droits de l'Homme et la défense des minorités.

J'ai cité, à titre d'exemples, dans ce rapport, le projet d'Université ouverte de Bagdad et le projet de Mgr Louis SAKO à Kirkuk. **Les projets aidés devraient être sélectionnés de manière incontestable. A cette fin, un comité de sélection pourrait être constitué.**

b) Deuxième proposition

Soutenir vigoureusement la francophonie et l'enseignement du français : plusieurs responsables religieux ou enseignants ont regretté que certaines aides, modestes mais efficaces, bourses pédagogiques aux stages aient été parfois supprimées. Nos postes diplomatiques, notre réseau culturel avec l'Institut français doivent être très attentifs aux établissements où le français est enseigné.

Il serait utile qu'une cartographie de ces établissements soit dressée, en particulier dans les pays où ils sont encore très nombreux, au Liban, en Egypte, afin que qu'ils soient mieux connus et aidés car, s'ajoutant aux établissements homologués par l'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger (AEFE), ces établissements constituent un réseau parfois très dense et tout à fait précieux.

c) Troisième proposition

Favoriser le pluralisme dans les médias, et en particulier à la télévision. Par exemple, en Egypte, il serait utile de favoriser l'émergence d'une chaîne de télévision qui toucherait un public qui n'a pas accès à l'écrit. **Un projet existe** pour lancer une chaîne nouvelle qui mettrait en valeur, les sciences, les arts, l'histoire et faciliterait le dialogue interreligieux. L'investissement envisagé pour une telle chaîne serait d'environ 25 millions de livres égyptiennes, soit 3 millions d'euros.

Un tel projet pourrait légitimement être **appuyé par notre réseau culturel.**

d) Quatrième proposition

Utiliser l'Agence française de Développement (AFD) pour aider à la réalisation de certains projets à but économique, social ou culturel, en liaison avec les ONG. Déjà l'Agence travaille en ce sens et son intervention à l'université Saint-Joseph de Beyrouth en est un exemple remarquable. La création récente à l'AFD d'un poste de Chargé de mission « *religions et développement* » doit permettre de rendre l'action de l'Agence dans ce domaine encore plus efficace.

e) Cinquième proposition

Agir pour créer des liens entre les institutions et les collectivités de ces pays et les institutions et collectivités françaises : encourager les jumelages en veillant à ce qu'ils ne soient pas concentrés sur les mêmes villes mais couvrent autant que possible le territoire de ces pays ; **faciliter les partenariats entre les universités françaises et celles des pays concernés.**

Pourquoi ne pas tenter, à l'instar de ce qui a été fait pour le Liban (programme CEDRE) de développer un programme de coopération universitaire et scientifique dont les gouvernements, en participant à son financement, assureraient la publicité et la visibilité.

f) Sixième proposition

Alerter les gouvernements concernés sur toutes les discriminations dont sont victimes les minorités et **faire pression sur eux** pour que leurs membres et, parmi eux, les chrétiens, aient toute leur place dans les administrations publiques, dans l'enseignement en particulier.

B. EN FRANCE

Il appartient aux responsables politiques d'expliquer **pourquoi la France doit se préoccuper du sort des chrétiens d'Orient**. Il est important que nos compatriotes soient conscients qu'on est là au **cœur des valeurs dont notre pays s'est toujours dit porteur**. Ce sujet ne doit donc pas être absent des discours des responsables politiques. On le sait bien, **en politique parler ne suffit certes pas, mais parler c'est déjà agir**.

La France a pris lors des révolutions arabes des positions nettes, courageuses, qui correspondent à sa vocation. En Libye, elle a puissamment contribué à mettre fin à un despotisme sanguinaire. Partout, elle a soutenu les mouvements populaires qui réclamaient la démocratie, la liberté. Tahar BEN JELLOUN, dans son petit livre « L'étincelle » écrit : *« de nouvelles valeurs, en fait de vieilles valeurs, ont envahi le champ de la contestation arabe : liberté, dignité, justice, égalité »*. **Comment la France ne soutiendrait-elle pas ces mouvements porteurs d'espérance ?**

Mais nous devons *veiller* à ce que, une fois de plus, les minorités de ces pays ne soient les premières victimes des troubles que forcément engendrent les révolutions. Certes, la démocratie ne peut s'installer d'un *coup de baguette magique* mais il faut que la France et l'Europe demandent que les nouveaux régimes respectent les minorités.

Le souci de l'avenir ne doit pas nous faire négliger le présent : la vie d'hommes et de femmes minoritaires du point de vue de leurs croyances mais citoyens de ces pays et qui ne demandent qu'à y vivre en paix et en sécurité.

La France ne peut-elle pas demander qu'une place soit faite aux chrétiens ? A cet égard, la présence au sein du Conseil national syrien de M. Georges SABRA est un signe positif et, espérons-le, une garantie.

a) Première proposition

Que la France, avec si possible l'Europe, **dénonce toutes les violations des Droits de l'Homme** en faisant auprès des nouveaux régimes toutes les représentations nécessaires.

b) Deuxième proposition

Compte tenu de la place qu'occupe maintenant la communauté musulmane en France, il **conviendrait de développer l'enseignement de l'arabe** parlé dans le Moyen-Orient par quelque 130 millions de personnes, et **langue liturgique de beaucoup de chrétiens**. Cela ne peut bien entendu se faire qu'en répondant à la demande des familles et des étudiants. Il y faut quelques moyens mais au moins faudrait-il que les académies, les universités soient sensibilisées à cet objectif.

c) Troisième proposition

Eviter que la construction de nouveaux lieux de culte ne soit l'occasion de conflits entre les communautés religieuses ; il est vrai que les décisions appartiennent aux maires dans le respect des documents d'urbanisme. Mais l'Etat, par ses représentants, est dans son rôle en faisant valoir cette exigence.

d) Quatrième proposition

Faciliter les échanges entre la diaspora et les communautés chrétiennes restées dans leur pays grâce aux techniques modernes de communication.

La « *déterritorialisation* », due à l'exil, n'a pas entamé la conscience identitaire individuelle et collective des émigrés qui maintiennent entre les diasporas disséminées des relations permanentes, ainsi qu'avec leur communauté demeurée dans leur pays d'origine.

Internet et la téléphonie mobile y sont pour beaucoup. Ainsi, pour les Assyro-chaldéens, a-t-on pu voir que cette mondialisation des échanges avait revigoré l'usage de l'araméen, qui avait tendance à s'étioler même en Irak.

Cette nouvelle réalité pourrait permettre la diffusion de programmes culturels liés aux traditions, y compris aux traditions religieuses. Cela serait un soutien indirect à ces communautés et cela contribuerait au rayonnement de notre pays.

e) Cinquième proposition

La **Conférence des Responsables du Culte (CRCF)** regroupe les représentants des principales religions en France. C'est une instance de dialogue importante : je propose que son rôle soit **renforcé** et que le **Premier ministre la réunisse régulièrement, et chaque fois qu'un problème particulier se pose.**

Dans le même esprit, il convient de **poursuivre le dialogue entre le Ministère des Affaires étrangères et européennes et les représentants de l'église catholique**, en faisant en sorte qu'il s'inscrive dans la durée.

f) Sixième proposition

Il faut **soutenir l'Observatoire du pluralisme des cultures et des religions** dont la création a été récemment officialisée au Sénat le 31 janvier dernier. **Un partenariat impliquant l'engagement financier de l'Etat devrait être mis en place.**

C. DANS LES INSTITUTIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

Au Conseil de l'Europe et au Parlement européen, dans les institutions internationales (ONU, UNESCO), il faut **saisir toutes les occasions de poser le problème des minorités en général, des chrétiens en particulier.** J'ai pu constater, lors de mon déplacement à Genève et des rencontres que j'y ai eues avec les représentants du Haut commissariat des Droits de l'Homme, combien il était important **de ne pas se limiter à la défense des chrétiens, mais d'invoquer toujours la défense des Droits de l'Homme et le sort des minorités opprimées.**

Les prises de position du Conseil de l'Europe, du parlement européen, du Conseil européen et du conseil de sécurité des Nations Unies sont rappelées en annexes 4 et 5. Toujours la France les a soutenues et même en a été l'initiatrice.

Dans sa résolution du 24 janvier 2010, le Parlement européen invite *« le Conseil, la Commission et le Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, dans le cadre des relations et de la coopération de l'Union européenne avec les pays concernés, à accorder une attention particulière à la situation des minorités religieuses, y compris les communautés chrétiennes »*.

Dans sa recommandation du 27 janvier 2011, le Conseil de l'Europe *« invite l'Union européenne à suivre davantage l'évolution de la situation des communautés religieuses, chrétiennes et autres, dans son dialogue politique avec les pays du Proche et du Moyen-Orient, et à lier sa politique européenne de voisinage, y compris l'aide financière, au degré de protection et de sensibilisation aux Droits de l'Homme dans ces pays »*.

Dans les conclusions du Conseil « affaires étrangères » de l'Union européenne sur l'intolérance, la discrimination et la violence fondées sur la religion ou la conviction, le 21 février 2011, il est dit : *« le Conseil réaffirme que l'Union européenne est résolument attachée à la promotion et à la protection de la liberté de religion ou de conviction sans aucune discrimination... Le conseil exprime sa profonde préoccupation concernant le nombre croissant de manifestations d'intolérance et de discriminations fondées sur la religion... »*

a) Première proposition

Ces déclarations, recommandations et prises de position ont évidemment un **intérêt politique et symbolique, très fort** mais il serait intéressant de vérifier si elles ont eu des conséquences dans les pays concernés. La France ne pourrait-elle pas veiller à ce **qu'un suivi soit organisé par l'intermédiaire des ambassades pour vérifier quels sont leurs effets dans ces pays**. Et pour ce qui est de l'Union européenne, le Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE) pourrait demander aux délégations de faire preuve d'une **vigilance accrue** sur les questions de liberté de religion et de conviction, dans le cadre de leur suivi de la situation des Droits de l'Homme ; **il serait souhaitable de lui demander de faire régulièrement rapport ce sujet**.

b) Deuxième proposition

Demander à l'UNESCO que soit engagée une **démarche de protection des anciens lieux de culte désaffectés** qui sont une richesse patrimoniale évidente et qui constituent pour les chrétiens de ces pays le signe de leur foi et le rappel de leur ancienneté.

Il est temps d'agir car, me dit-on, beaucoup d'édifices remarquables sont en très grand péril.

Ce qui est fait sur le site archéologique du monastère Saint-Hilarion à Gaza en est un bon exemple.

Un appui technique pour la conservation de ce site, au sud de la ville de Gaza, est assuré dans le cadre d'un partenariat entre l'UNESCO, la Coopération française et l'Ecole biblique et archéologique française de Jérusalem, qui m'a reçu durant mon déplacement en Israël

ANNEXE N° 1

COMMENT COMPRENDRE LE MOT ORTHODOXE ?

Pour éviter les contre sens sur le mot « orthodoxe », il convient de distinguer, d'une part, les Eglises qui n'ont pas accepté les conclusions du concile de Chalcédoine en 451, et ont considéré qu'elles avaient la « vraie foi » (orthodoxie), à savoir :

- Eglise copte d'Egypte
- Eglise d'Arménie
- Eglise syriaque
- Eglise copte d'Ethiopie
- Eglise copte d'Erythrée

Les divergences sur les conclusions du concile de Chalcédoine sont, disent certains, largement dues au fait que certaines catégories de la pensée grecque étaient difficilement traduisibles dans les langues des pays concernés.

Et d'autre part, les patriarchats et églises qui se sont séparées de Rome en 1054 :

- Patriarcat œcuménique de Constantinople
- Patriarcat d'Alexandrie (compétence générale pour toute l'Afrique)
- Patriarcat d'Antioche (compétence pour la Syrie et une partie du Liban)
- Patriarcat de Jérusalem
- Patriarcat de Géorgie
- Patriarcat de Serbie
- Patriarcat de Moscou
- Patriarcat de Roumanie
- Patriarcat de Bulgarie
- Eglise de Chypre
- Eglise de Grèce
- Eglise d'Albanie
- Eglise polonaise
- Eglise de Tchekie et de Slovaquie
- Eglise d'Amérique du Nord

ANNEXE N° 2

PROJET D'UNIVERSITE OUVERTE A BAGDAD

L'esprit du projet

La culture et le développement de l'Homme en Irak ne sont pas aujourd'hui concevables et applicables selon les méthodes classiques, tant les clivages, les tensions, les ressources disponibles rendent caduques les modes opératoires habituels.

Il était donc nécessaire d'oser une autre approche, d'imaginer un espace de liberté, de dialogue et de recherche comme fondement d'une transmission de savoir et de la réflexion personnelle.

En avril 2008, les Pères Dominicains de Bagdad ont donc audacieusement décidé de lancer un centre de réflexion sur le statut de la personne humaine dans la société, où l'on s'appuie sur les sciences humaines traditionnellement marginalisées dans cette région du monde, sur la philosophie comme terrain commun aux deux grandes civilisations présentes sur ce sol.

Abrité en plein centre de Bagdad, **l'Université Ouverte est aujourd'hui construite à plus de 30 % sur un terrain situé au centre ville** et partagé avec les sœurs Dominicaines qui y ont une école. Ce terrain a donc été donné à l'Université ouverte et couvre une superficie de 1 700m². Déjà le centre de réflexion reçoit ses étudiants dans cette école en attendant l'achèvement des premières salles de cours. Il réunit jusqu'à 150 étudiants, jeunes et moins jeunes, hommes et femmes, de toutes communautés. C'est là une réussite extraordinaire pour qui connaît la situation à Bagdad. Il reste à poursuivre et à achever la construction du bâtiment (salles de cours et de conférence) à l'équiper, à l'aménager et à acquérir le matériel nécessaire, tant pour permettre la diffusion des cours proprement dits que l'édition de nombreux documents, l'édition et la publication de livres et de commentaires, l'enseignement des langues, à commencer par le français qui fait partie des matières aujourd'hui les plus suivies.

De jeunes Frères et Sœurs de l'Ordre se forment actuellement en France (où se situe le siège de la Province Dominicaine de Bagdad), au Canada, aux Etats-Unis.

L'historique du projet par le Père Yousif MIRKIS, son fondateur

Sortir de l'enceinte de l'Eglise pour établir un dialogue avec toutes les couches de la société irakienne, tel est l'élément fondateur du projet d'Université Ouverte.

Il y a 25 ans, le travail réalisé par les Pères dominicains à Bagdad était réalisé avec les chrétiens seulement. Ils ont de ce fait, acquis une longue expérience de formation, d'enseignement, de publication de livres toujours soumis à une censure gouvernementale draconienne. Malgré cette censure, le travail des Pères dominicains avait un réel rayonnement (jusqu'à 1 000 auditeurs dont 50 % d'entre eux étaient chrétiens non catholiques). Ces années ont permis d'accumuler de très nombreuses données intellectuelles, culturelles et historiques. Elles ont permis aussi la mise en place puis le développement de la revue « La pensée chrétienne », revue la plus diffusée en Irak qui compte 15 % de lecteurs non chrétiens.

Ce travail qui a conduit les Pères dominicains à être à l'écoute et au contact de toutes les couches de la société irakienne peut se développer aujourd'hui dans un climat de liberté avec la levée de la censure mais aussi dans l'ardente nécessité d'endiguer des phénomènes de radicalisation et de fanatisme.

De tous côtés, des hommes veulent sortir l'Irak de l'ornière dans laquelle il est encore. Des tentatives de dialogue concluantes se nouent depuis les prémices de ce projet : il est fortement encouragé depuis son origine par les instances gouvernementales à l'intérieur de l'Irak et à l'extérieur du pays (diaspora). Afin de garder à ce projet son indépendance totale, la liberté était le maître mot du Père Yousif MIRKIS afin de pouvoir rassembler des appuis d'ONG notamment américaines ont été déclinée.

Dès sa fondation, le projet a reçu l'appui financier à titre personnel du ministre chrétien de l'économie au Kurdistan (600 000€). Il a reçu aussi des fonds de l'œuvre d'Orient de France. L'autofinancement des Pères dominicains a eu une triple origine : leurs réserves financières, les bénéfices résultant de la vente de livres édités et un emprunt aujourd'hui totalement remboursé.

Les investissements

Ils se décomposent en trois phases :

- **Phase 1** : déjà réalisée et financée

Elle concerne la construction de la 1^{ère} partie de sous-sol (bibliothèque) et du rez-de-chaussée (amphithéâtre).

Financement : 817 390€

- **Phase 2** : à réaliser en 2012/2013

Elle permettra la finalisation du sous-sol et du rez-de-chaussée ainsi que la construction du 1^{er} étage.

- **Phase 3** : à réaliser en 2014

Elle concerne le 2^{ème} et dernier étage du bâtiment

Si l'on peut traduire l'évolution de l'activité de l'Université Ouverte par le nombre formé annuellement, la projection est la suivante :

- 2011 : 150 étudiants
- 2012 : 200 étudiants
- 2013 : 250 étudiants
- 2014 : 400 étudiants
- 2015 : 450 étudiants

ANNEXE N° 3

KURDISTAN IRAKIEN UNE MOSAÏQUE CONFESSIONNELLE

Le Kurdistan irakien est une mosaïque confessionnelle :

- Les Kurdes sont sunnites, mais il existe une minorité chiite.
- Les arabes, dont beaucoup ont été « importés » par Saddam Hussein pour arabiser le Kurdistan, sont sunnites et chiites.
- Les turkmènes, implantés par les Ottomans, pour sécuriser la frontière avec la Perse, l'ennemi héréditaire d'Istanbul, sont à peu près à parité sunnites et chiites.

Les chrétiens sont majoritairement assyro-chaldéens et catholiques. Mais on trouve aussi quelques Nestoriens. Ils ont été souvent persécutés par les Kurdes. Pour cette raison, ils ont quitté les campagnes pour les villes, notamment Bagdad.

- Les Yézidis, persécutés en permanence, ils se replient vers les villes, notamment Bagdad.

Dès le milieu du XIX^e siècle, les missions françaises étaient présentes dans la région. Région qui, selon les accords Sykes-Picot, signés le 16 mai 1916 entre la France et la Grande-Bretagne, devait être incorporée au mandat français dans l'espace syro-libanais dévolu à Paris. Les Anglais ont proposé à Georges Clemenceau, en échange de leur soutien à la question de la rive gauche du Rhin, de récupérer le Kurdistan irakien. Ce qui fut fait. La France reçut en échange le plateau du Golan, depuis 1907 annexé par Israël.

A noter que le Kurdistan autonome ne regroupe pas tous les Turcs du nord de l'Irak. Certains d'entre eux, ceux de Kirkuk, région pétrolifère, n'y sont pas.

ANNEXE N° 4
PRISES DE POSITION EMANANT
DU CONSEIL DE L'EUROPE, DES INSTITUTIONS
DE L'UNION EUROPEENNE ET DU CONSEIL DE
SECURITE DES NATIONS UNIES

RECOMMANDATION DU CONSEIL DE L'EUROPE
DU 27 JANVIER 2011

Recommandation 1957 (2011)

Violence à l'encontre des chrétiens au Proche et au Moyen-Orient

1. L'Assemblée parlementaire rappelle que la chrétienté a pris sa source au Proche-Orient il y a deux mille ans et que, depuis, il y a toujours eu des communautés chrétiennes dans cette région.
2. Ces communautés, constituées d'autochtones, ont vu le nombre de leurs membres diminuer ces cent dernières années, principalement en raison d'un faible taux de natalité, combiné à des migrations qui, en certains endroits, ont été déclenchées par la discrimination et les persécutions.
3. La situation s'est aggravée au début du XXI^e siècle et, si elle n'est pas traitée convenablement, elle pourrait aboutir à la disparition – dans très peu de temps – des communautés chrétiennes du Proche et du Moyen-Orient, ce qui entraînerait la disparition d'une part significative de l'héritage religieux des pays concernés.
4. L'année 2010 a été marquée par l'augmentation des attentats à l'encontre des communautés chrétiennes dans le monde, ainsi que par la hausse du nombre de procès et de condamnations à mort pour blasphème, qui concernent souvent les femmes, comme dans le cas de M^{me} Asia Bibi au Pakistan.
5. Les relations entre les communautés chrétiennes au Proche et au Moyen-Orient et les musulmans, majoritaires, n'ont pas toujours été faciles. On signale dans toute la région une discrimination, et des cas d'extrêmes violences se sont produits sporadiquement dans plusieurs pays. Dans certains pays musulmans, les pouvoirs publics n'ont pas toujours donné les bons signaux concernant les communautés religieuses établies sur leur territoire.

6. Deux événements récents ont été particulièrement tragiques: le 31 octobre 2010, une prise d'otages dans la cathédrale catholique syriaque de Notre-Dame du Salut à Bagdad s'est terminée en massacre de fidèles: 58 ont péri et 75 autres ont été blessés. Un attentat-suicide à la bombe dans une église copte d'Alexandrie a tué 21 personnes, et 79 autres ont été blessées, alors que les fidèles sortaient de la messe de minuit le 1^{er} janvier 2011.

7. L'Assemblée condamne ces attentats avec la plus grande fermeté et exprime ses sincères condoléances aux familles des victimes, sa sympathie aux blessés et sa solidarité avec leur famille.

8. Elle rappelle que la liberté de pensée, la liberté de conscience et la liberté de religion, y compris la liberté de changer de religion, sont des droits humains universels, consacrés par l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, que chaque Etat membre des Nations Unies s'est engagé à garantir. Elle souhaite également attirer l'attention sur l'article 18 du Pacte international de 1966 relatif aux droits civils et politiques, sur la Déclaration des Nations Unies de 1981 sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction, sur les rapports du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté de religion ou de croyance, et en particulier ses rapports du 21 décembre 2009, 16 février 2010 et 29 juillet 2010, sur l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme (STE n° 5) et sur l'article 10 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

9. La coexistence de congrégations religieuses est un signe de pluralisme et d'existence d'un environnement propice au développement de la démocratie et des droits de l'homme. L'Assemblée est convaincue que la disparition des communautés chrétiennes du Proche et du Moyen-Orient serait aussi catastrophique pour l'islam, car elle signifierait la victoire du fondamentalisme.

10. Elle souhaite sensibiliser à la nécessité de combattre tous types de fondamentalisme religieux et toute manipulation de croyances religieuses pour des motifs politiques, ces deux phénomènes étant très souvent à la source du terrorisme que nous connaissons actuellement. L'éducation et le dialogue sont deux outils importants qui pourraient contribuer à la prévention de ces fléaux.

11. Etant donné le besoin croissant d'analyser et de comprendre l'évolution des développements culturels et religieux dans les relations internationales et les sociétés contemporaines, l'Assemblée recommande au Comité des Ministres:

11.1. de mettre en place une capacité permanente – en coopération avec le Commissaire aux droits de l'homme et la Direction générale des droits de l'homme et des affaires juridiques – pour suivre la situation des restrictions gouvernementales et sociétales à la liberté de religion et aux droits connexes dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et les Etats du Proche et du Moyen-Orient, et de rendre compte régulièrement à l'Assemblée;

11.2. d'élaborer d'urgence une stratégie du Conseil de l'Europe pour faire respecter la liberté de religion (y compris la liberté de changer de religion), en tant que droit de l'homme, avec une liste de mesures pouvant être prises à l'encontre d'Etats qui, sciemment, ne protègent pas les confessions religieuses;

11.3. de porter une attention accrue au sujet de la liberté de religion ou de croyance et à la situation des communautés religieuses, y compris chrétiennes, dans sa coopération avec des pays tiers ainsi que dans les rapports sur les droits de l'homme.

12. L'Assemblée invite les Etats membres:

12.1. à réaffirmer que le développement des droits de l'homme, de la démocratie et des libertés civiles est la base commune sur laquelle ils construisent leurs relations avec des pays tiers, et à veiller à ce que les accords entre eux et des pays tiers comportent une clause sur la démocratie;

12.2. à prendre en compte la situation des communautés religieuses chrétiennes et autres dans leur dialogue politique bilatéral avec les pays concernés;

12.3. à promouvoir une politique, au niveau national et au niveau du Comité des Ministres, qui intègre la question du respect des droits fondamentaux des minorités chrétiennes dans les relations avec des pays étrangers;

12.4. à produire, promouvoir et diffuser des supports pédagogiques traitant les stéréotypes et préjugés antichrétiens, ainsi que la christianophobie en général;

12.5. à ne pas encourager les membres des communautés chrétiennes du Proche et du Moyen-Orient à chercher refuge en Europe, à moins que la survie de ces communautés devienne impossible; si tel devait être le cas, les Etats membres devraient prendre pleinement en compte les recommandations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sur le traitement des questions de demande d'asile et de renvoi dans le pays d'origine, et se conformer pleinement aux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et aux mesures provisoires qu'elle indique au titre de l'article 39 du Règlement de la Cour;

12.6. à élaborer une politique globale d'asile fondée sur des motifs religieux, qui reconnaîtrait en particulier la situation spécifique de ceux qui se convertissent à une autre religion;

12.7. à promouvoir des politiques pour aider à reloger des réfugiés chrétiens dans leur pays d'origine et à soutenir les communautés offrant localement un refuge aux minorités chrétiennes du Proche et du Moyen-Orient;

12.8. à soutenir des initiatives visant à promouvoir le dialogue entre communautés religieuses au Proche et au Moyen-Orient;

12.9. à promouvoir et à faciliter les relations entre les diasporas chrétiennes et leurs communautés d'origine.

13. A la suite de l'adoption par le Parlement européen de la Résolution sur la situation des chrétiens dans le contexte de la liberté de religion, le 20 janvier 2011, l'Assemblée appelle la Turquie à clarifier pleinement les circonstances entourant l'interruption de la célébration de la messe de Noël dans les villages de Rizokarpaso et Agia Triada dans la partie nord de Chypre le 25 décembre 2010, et à faire comparaître devant la justice les responsables.

14. L'Assemblée demande instamment à l'Irak et à l'Egypte de faire preuve de transparence et de détermination pour traduire le plus tôt possible en justice les auteurs des attentats de Bagdad et d'Alexandrie.

15. L'Assemblée demande en outre instamment à tous les Etats du Proche et du Moyen-Orient:

15.1. de condamner sans ambiguïté non seulement les attentats meurtriers contre des personnes innocentes, mais aussi le recours à la violence en général et toutes formes de discrimination et d'intolérance fondées sur la religion et les croyances;

15.2. de promouvoir une éducation positive sur les religions, y compris les minorités chrétiennes;

15.3. de soutenir activement les initiatives visant à promouvoir la dimension interreligieuse du dialogue.

16. L'Assemblée invite tous les chefs religieux en Europe à condamner les attentats contre les communautés chrétiennes et les autres groupes de croyants, et à accepter la base d'un respect égal pour chaque confession.

17. Enfin, l'Assemblée invite l'Union européenne à suivre davantage l'évolution de la situation des communautés religieuses, chrétiennes et autres, dans son dialogue politique avec les pays du Proche et du Moyen-Orient, et à lier sa politique européenne de voisinage, y compris l'aide financière, au degré de protection et de sensibilisation aux droits de l'homme dans ces pays.

**RESOLUTION DU PARLEMENT EUROPEEN
DU 21 JANVIER 2010**

**Résolution du Parlement européen du 21 janvier 2010 sur les attentats
récents contre des communautés chrétiennes**

Le Parlement européen ,

– considérant ses précédentes résolutions, notamment celle du 15 novembre 2007 sur de graves événements compromettant l'existence de communautés chrétiennes et celle d'autres communautés religieuses,

– vu l'article 18 du Pacte international des Nations unies relatif aux droits civils et politiques de 1966,

– vu la Déclaration des Nations unies de 1981 sur l'élimination de toutes formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction,

– vu l'article 122, paragraphe 5, de son règlement,

A. considérant que la promotion de la démocratie et le respect des droits de l'homme et des libertés civiles constituent des principes et des objectifs fondamentaux de l'Union européenne, et représentent le terreau commun de ses relations avec les pays tiers,

B. considérant que, selon le droit international en matière de droits de l'homme et notamment, l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; considérant que ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou en commun, tant en public qu'en privé, par le culte, l'accomplissement des rites, les pratiques et l'enseignement,

C. considérant que l'Europe, comme d'autres régions du monde, connaît elle aussi des cas de violation de cette liberté et est le lieu de crimes isolés commis contre des membres de minorités sur la base de leur conviction,

D. considérant que l'Union européenne a exprimé à plusieurs reprises son attachement à la liberté de pensée, à la liberté de conscience et à la liberté de religion et a souligné que les pouvoirs publics sont tenus de garantir ces libertés à travers le monde,

E. considérant que le 6 janvier 2010, des tirs provenant d'une voiture ont tué sept personnes - six chrétiens coptes et un policier - et en ont blessé d'autres alors que les fidèles quittaient une église après la messe de minuit à la veille du Noël copte dans la ville de Nagaa Hamadi, en Haute-Egypte; considérant que, ces dernières semaines, d'autres heurts impliquant des chrétiens coptes et des musulmans ont éclaté et ont été qualifiés d'incidents isolés par le gouvernement égyptien,

F. considérant que le 8 janvier 2010, les autorités égyptiennes ont annoncé qu'elles avaient arrêté et qu'elles détenaient trois personnes liées à l'attentat du 6 janvier à Nagaa Hamadi; considérant que le Procureur général égyptien a décidé que les trois accusés seraient traduits devant la Cour d'urgence de sûreté de l'État pour meurtre avec préméditation,

G. considérant que les chrétiens coptes représentent environ 10% de la population égyptienne; considérant que l'Égypte a été le théâtre régulier d'actes de violence à l'encontre des chrétiens coptes au cours des dernières années,

H. considérant que la constitution égyptienne garantit la liberté de conviction et la liberté de pratique des rites religieux,

I. considérant qu'il attache une grande importance aux relations avec l'Égypte et souligne l'importance de l'Égypte et des relations entre l'Union européenne et l'Égypte pour la stabilité et le développement de la région UE - Méditerranée,

J. considérant que l'église catholique de Malaisie a intenté une action contre le gouvernement malais en 2007, après que celui-ci eut menacé d'interdire la publication du journal *The Herald* pour des raisons de sécurité nationale s'il ne cessait pas d'utiliser le terme "Allah", d'usage courant au sein de la communauté de confession chrétienne parlant le Bahasa-Malaysia, pour traduire le mot "Dieu",

K. considérant que le 31 décembre 2009, la Haute Cour de Malaisie a statué que les chrétiens de Malaisie ont le droit constitutionnel d'utiliser le mot "Allah" pour désigner Dieu et que le mot "Allah" n'appartient pas exclusivement à l'Islam;

L. considérant que ce jugement a entraîné au moins neuf attaques contre des églises chrétiennes en Malaisie,

M. considérant que le gouvernement a confisqué plus de 15 000 exemplaires de la Bible en langue malaise en 2009, au motif que le mot "Allah" y était utilisé pour désigner Dieu, et ne les a pas rendus à ce jour,

N. considérant que le gouvernement malais accepte l'utilisation du mot "Allah" par les communautés chrétiennes des États de Sahah et de Sarawak tout en la contestant dans d'autres régions du pays, ce qui entraîne une discrimination supplémentaire au sein de l'ensemble de la communauté chrétienne de Malaisie,

O. considérant que le dialogue entre communautés est crucial pour promouvoir la paix et la compréhension mutuelle entre les peuples,

1. souligne que le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion est un droit de l'homme fondamental garanti par les instruments juridiques internationaux et condamne fermement tous les types de violence, de discrimination et d'intolérance fondée sur la religion et la conviction à l'encontre des personnes religieuses, apostates et non croyantes;

2. exprime son inquiétude face aux récentes attaques contre des chrétiens coptes en Égypte et sa solidarité avec les familles des victimes; appelle le gouvernement égyptien à assurer la sécurité personnelle et l'intégrité physique des chrétiens coptes et des membres des autres minorités religieuses du pays;

3. se félicite des efforts déployés par les autorités égyptiennes pour identifier les auteurs et les exécutants de l'attentat du 6 janvier 2010; invite le gouvernement égyptien à veiller à ce que toutes les personnes responsables de cet attentat, ainsi que d'autres actes de violence à l'encontre des chrétiens coptes ou d'autres minorités, religieuses ou autres, soient traduites en justice, dans le cadre d'un procès en bonne et due forme;

4. invite le gouvernement égyptien à garantir que les chrétiens coptes, ainsi que les membres d'autres communautés religieuses et de minorités, jouissent de tout l'éventail des droits de l'homme et des libertés fondamentales - y compris le droit de choisir leur religion et d'en changer librement - et à éviter toute discrimination à leur encontre;

5. regrette les affaires de violence à motivation religieuse sur le sol européen, y compris le meurtre de Marwa al-Sherbini, et exprime sa solidarité avec les familles des victimes;

6. exprime son inquiétude face aux récentes attaques contre des églises et des lieux de culte en Malaisie et sa solidarité avec les victimes; appelle les autorités de Malaisie à veiller à la sécurité personnelle et à l'intégrité physique des personnes qui pratiquent leur religion et à prendre des mesures appropriées pour protéger les églises et les autres lieux de culte ;

7. invite les autorités de Malaisie à procéder à des investigations rapides et approfondies sur les attentats signalés contre des lieux de culte et à traduire les responsables en justice;

8. estime que l'action du ministère de l'intérieur malais constitue une violation de la liberté de religion; constate avec préoccupation, en particulier, que le gouvernement de Malaisie a agi en dehors de la légalité et que son ingérence a contribué à la montée des tensions entre les groupes religieux du pays;

9. se félicite de l'arrêt de la Haute Cour de Malaisie et invite les autorités malaises à respecter sa décision; invite le gouvernement de Malaisie à ne pas chercher à réinstaurer l'interdiction de l'utilisation du mot "Allah" mais à s'efforcer d'apaiser les tensions qui en ont résulté et à s'abstenir d'autres actions qui pourraient mettre à mal la coexistence pacifique entre la religion dominante et les religions minoritaires, comme le prévoit la constitution malaise;

10. invite le Conseil, la Commission et le Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, dans le cadre des relations et de la coopération de l'Union européenne avec les pays concernés, à accorder une attention particulière à la situation des minorités religieuses, y compris les communautés chrétiennes;

11. soutient toutes les initiatives visant à promouvoir le dialogue et le respect mutuel entre les communautés; invite toutes les autorités religieuses à promouvoir la tolérance et à prendre des initiatives contre la haine et la radicalisation violente et extrémiste;

12. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, au Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, aux gouvernements et aux parlements des États membres, au gouvernement et au parlement d'Égypte ainsi qu'au gouvernement et au parlement de Malaisie.

**CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES DU 21 FEVRIER 2011
CONCLUSION DU CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE SUR L'INTOLERANCE,
LA DISCRIMINATION ET LA VIOLENCE FONDEES SUR LA RELIGION
OU LA CONVICTION**

Le Conseil réaffirme que l'Union européenne est résolument attachée à la promotion et à la protection de la liberté de religion ou de conviction sans aucune discrimination, et rappelle les conclusions générales qu'il a adoptées à cet égard le 16 novembre 2009.

Le Conseil exprime sa profonde préoccupation concernant le nombre croissant de manifestations d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion, dont témoignent les violences et les actes de terrorisme perpétrés récemment, dans différents pays, contre des chrétiens et leurs lieux de culte, des pèlerins musulmans et d'autres communautés religieuses, actes qu'il condamne fermement. Aucune région du monde n'est hélas épargnée par le fléau de l'intolérance religieuse.

Le Conseil adresse ses condoléances et exprime sa solidarité aux pays concernés et aux victimes de ces actes et rend hommage aux pays pour leur détermination à prévenir de tels actes.

La liberté de religion ou de conviction est un droit de l'Homme universel, qui doit être protégé partout et pour tous. Les Etats ont pour premier devoir de protéger leurs citoyens, y compris les personnes appartenant à des minorités religieuses, ainsi que toutes les personnes relevant de leur juridiction, et de préserver leurs droits. Toutes les personnes appartenant à des communautés et à des minorités religieuses devraient pouvoir pratiquer leur religion et leur culte librement, individuellement ou en communauté, sans craindre d'être la cible de manifestations d'intolérance ou d'attaques.

La liberté de religion ou de conviction est intrinsèquement liée à la liberté d'opinion et d'expression, ainsi qu'à d'autres droits de l'Homme et libertés fondamentales, qui, ensemble, contribuent à la mise en place de sociétés pluralistes et démocratiques. La communauté internationale doit être plus ferme dans la manière dont elle réagit face à ceux qui veulent utiliser la religion comme instrument de division, alimentant ainsi l'extrémisme et la violence.

Dans le cadre d'un renforcement des efforts déployés par l'Union européenne dans l'action bilatérale et multilatérale qu'elle mène en faveur de la liberté de religion ou de conviction, l'Union européenne et ses Etats membres restent attachés à la concrétisation de la liberté de religion ou de conviction dans toutes les régions du monde; ce thème sera traité dans les rapports annuels de l'Union européenne sur les droits de l'Homme.

L'Union européenne continuera de nouer le dialogue avec les pays partenaires et de proposer sa coopération pour promouvoir la tolérance religieuse et protéger les droits de l'Homme. Elle jouera un rôle plus actif dans les enceintes multilatérales, en particulier l'ONU, afin que la lutte contre l'intolérance religieuse recueille un soutien vigoureux provenant de toutes les régions.

L'Union européenne et ses Etats membres continueront de soutenir des initiatives dans le domaine du dialogue interculturel et interreligieux dans un esprit d'ouverture, de main tendue et de compréhension mutuelle, y compris les initiatives émanant de l'Alliance des civilisations des Nations unies, de l'UNESCO et de la Fondation Anna Lindh.

Le Conseil se félicite des efforts déployés actuellement pour renforcer l'action menée par l'Union européenne afin de promouvoir et de protéger la liberté de religion ou de conviction à la suite des conclusions du Conseil de 2009. Le Conseil invite la Haute Représentante à rendre compte des mesures prises et des propositions concrètes faites pour renforcer encore l'action de l'Union européenne en la matière.

**CONCLUSIONS DU CONSEIL EUROPEEN
DES 1^{ER} ET 2 MARS 2012**

[...]

▪ **Politique étrangère**

«Un an après le début du printemps arabe, le Conseil européen s'est penché sur les tendances qui se font jour et sur les enseignements à tirer de l'évolution de la situation dans la région et il a procédé à une évaluation de la manière dont le soutien de l'UE a été mis en œuvre à ce jour. L'UE encourage et soutient la transformation démocratique dans son **voisinage méridional** et, plus largement, au Proche-Orient et dans la région du Golfe. Elle reste déterminée à développer avec les pays du voisinage méridional des partenariats fondés sur la différenciation, la responsabilité mutuelle et l'adhésion à des valeurs universelles, notamment la protection des minorités religieuses (y compris des chrétiens). Conformément aux principes et aux objectifs définis dans ses précédentes déclarations et dans les conclusions du Conseil du 20 juin 2011, le Conseil européen a décidé que les orientations énoncées ci-après guideraient l'UE dans la suite de son action et de sa contribution à ce processus :

- L'Europe encourage tous les pays de son voisinage méridional à entreprendre d'importantes réformes politiques destinées à établir et à consolider la démocratie, à mettre en place et renforcer l'Etat de droit et à assurer le respect des droits de l'homme et des libertés publiques en accordant une attention particulière aux droits des femmes et des minorités. »

[...]

**DÉCLARATION À LA PRESSE DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU
DU 10 NOVEMBRE 2010
SUR LA VIOLENCE EN IRAQ**

Le 10 novembre 2010, le Conseil de sécurité s'est réuni en consultations à la demande du ministre Bernard Kouchner, à la suite d'une série d'attentats, notamment celui visant la communauté chrétienne le 31 octobre avec l'attaque d'une église à Bagdad faisant 46 morts. Une déclaration à la presse a été prononcée, et le représentant permanent de la France est intervenu devant la presse.

Les membres du Conseil de sécurité se sont dits consternés par la récente vague d'attentats terroristes en Iraq, qu'ils ont condamnés dans les termes les plus énergiques, dont celui d'aujourd'hui, qui a fait de nombreux morts et des centaines de blessés parmi les civils. Les attentats ont délibérément visé des lieux de rassemblement de civils, notamment des lieux de culte chrétiens et musulmans. Les membres du Conseil de sécurité ont présenté leurs sincères condoléances aux familles des victimes et réaffirmé leur soutien au peuple et au Gouvernement irakiens ainsi que leur attachement à la sécurité de l'Iraq.

Les membres du Conseil de sécurité ont condamné tous les actes de violence et l'incitation à de tels actes, notamment ceux qui sont motivés par la haine religieuse, et se sont déclarés confiants que le peuple irakien continuera de rejeter résolument toute tentative de la part des extrémistes de faire naître des tensions sectaires.

Les membres du Conseil de sécurité ont condamné en outre l'attentat du 19 octobre qui a visé le convoi du Représentant spécial du Secrétaire général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies. Si tous les fonctionnaires de l'ONU s'en sont sortis indemnes, un membre des Forces de sécurité irakiennes a malheureusement été tué et plusieurs autres ont été blessés. Les membres du Conseil de sécurité ont également présenté leurs sincères condoléances aux familles des victimes et ont fait part de leur soutien constant à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI).

Les membres du Conseil de sécurité ont exprimé leur ferme appui aux mesures que ne cesse de prendre le Gouvernement irakien pour répondre aux besoins en matière de sécurité de l'ensemble de la population irakienne. Ils saluent à cet égard l'action des Forces de sécurité irakiennes, dont les membres sont également visés par les attentats en cours.

Les membres du Conseil de sécurité ont souligné qu'il était nécessaire que les auteurs, organisateurs, commanditaires et promoteurs d'actes de terrorisme répréhensibles soient traduits en justice et ont exhorté tous les États à coopérer activement avec les autorités irakiennes, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Les membres du Conseil de sécurité ont réaffirmé qu'il était nécessaire de lutter par tous les moyens, conformément à la Charte des Nations Unies, contre les menaces que les attentats terroristes font peser sur la paix et la sécurité internationales. Ils ont rappelé aux États qu'ils doivent veiller à ce que les mesures qu'ils prennent pour combattre le terrorisme soient conformes à toutes les obligations que leur impose le droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire.

Les membres du Conseil de sécurité ont réaffirmé qu'aucun acte terroriste ne peut remettre en cause les progrès accomplis sur la voie de la paix, de la démocratie et de la reconstruction en Iraq, progrès qui sont appuyés par le peuple et le Gouvernement irakiens et par la communauté internationale.

ANNEXE N° 5

PROGRAMME DES DIFFERENTS DEPLACEMENTS EFFECTUES DE JUILLET 2011 A FEVRIER 2012

I) AU VATICAN, DU 11 AU 13 JUILLET 2011 - Ambassadeur : Son Exc. M. Stanislas de LABOULAYE

- Entretien avec **S.E.R. le Cardinal Leonardo SANDRI**, préfet de la congrégation pour les Eglises orientales
- Entretien avec **S.E.R. Mgr Pier Luigi CELATA**, secrétaire du conseil pontifical pour le Dialogue inter-religieux
- Entretien avec **S.E.R. Mgr Dominique MAMBERTI**, secrétaire pour les relations avec les Etats,
- Entretien avec **S.E.R. Mgr Nikola ETEROVIC**, secrétaire général du Synode des Evêques
- Entretien avec **M. Franco FRATTINI**, ministre des affaires étrangères dans le Gouvernement Berlusconi IV
- Entretien avec **M. Mario GIRO**, responsable des relations internationales de la communauté de San'Egidio

II) IRAK, DU 7 AU 12 AOÛT 2011

* BAGDAD - M. Issa MARAUT, premier Conseiller de l'Ambassade

- Entretien avec le **Cardinal Emmanuel DELLY III**, patriarche chaldéen pour le monde et président du conseil des communautés chrétiennes
- Entretien avec **M. Labid ABBAOUI**, vice-ministre des affaires étrangères
- entretien avec **M. Mohammed Al SOUDANI**, ministre des droits de l'homme
- entretien avec **M. Yonadem KANNA**, député chrétien (ils sont cinq en Irak)
- Entretien avec **Mgr Youssel ABBA**, archevêque syriaque catholique et visite de l'église de notre Dame du Salut (attentat du 31 octobre 2010 - plus de 70 morts)
- Entretien avec les **président et vice-président des WAQF chrétien** et autres religions
- Entretien avec le **président du WAQF chiite**
- visite du couvent des Carmes et du **RP carmélite Ghadir Georges Al ATTAS**, supérieur des pères carmélites
- entretien avec les **responsables du WAQF sunnite**
- entretien avec **Mgr Jean SLEIMAN**, archevêque latin de Bagdad
- réunion du conseil des communautés chrétiennes

*** ERBIL - M. Frédéric TISSOT, consul général d'Erbil**

- entretien avec le **père NAJEED**, Frère supérieur des dominicains de Mossoul et du Kurdistan
- entretien avec le **ministre des relations extérieures, ministre de la culture et de la jeunesse, porte parole du gouvernement, le ministre des affaires religieuses du Kurdistan**
- entretien avec **Mgr Rabban ALQAS**, archevêque de l'archevêché chaldéen d'Amadiyah et visite du village de Mangesch où résident 150 familles déplacées de Bagdad
- rencontre avec une minorité religieuse les **YEZIDIS** (très persécutée - Attentat au camion piégé en 2010)
- entretien avec **Mgr Bashar WAKDA**, archevêque de l'archevêché chaldéen d'Erbil
- entretien avec **Mgr Louis SAKO**, archevêque chaldéen de Kirkouk et Souleymaniah

III) TURQUIE - DU 28 AU 30 AOÛT - ISTANBUL - M. Thierry KLOCKENBRING, Consul général adjoint
--

- Entretien avec le **Métropolitite APOSTOL de MOSCHONISSA**, directeur du Séminaire orthodoxe de Halki, fermé depuis 40 ans
- Rencontre avec **M. Laki VINGAS**, président de la fondation des minorités
- entretien avec **S.E. le Métropolitite Filuksinos Yusuf CETIN**, vicaire patriarcal des Syriens orthodoxes

- entretien avec **M. Cengiz AKTAR**, journaliste et professeur d'Université
- rencontre avec **Mgr François YAKAN**, vicaire patriarcal des Chaldéens de Turquie
- Entretien avec **S.E. Mgr Louis PELATRE**, Evêque titulaire de Sasimes, Vicaire apostolique d'Istanbul

IV) JORDANIE - 30 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE 2011 Son Exc. Mme Corinne BREUZE
--

- Entretien avec **M. Taher MASRI**, Président du Sénat
 - Entretien avec Son Altesse royale le **prince El HASSAN BIN TALAL**, frère du roi HUSSEIN
 - Entretien avec **Mgr Samir SAYEGH**, Evêque latin
 - Entretien avec **M. Rohile GHARAIBEH**, Frères musulmans
 - Visite d'un établissement privé catholique **Terra Sancta** et entretien avec le **père Rashid MISTRIH** (Franciscain)
 - Entretien avec **M. Nabil SAVALHA**, auteur/acteur,
 - Entretien avec **M. Raouf ABU JABER**, hommes d'affaires
 - Nombreuses rencontres avec des **personnalités chrétiennes de la société civile**
-

V) EGYPTTE- DU 16 AU 21 OCTOBRE 2011

Son Exc. M. Jean FELIX-PAGANON

- Entretien avec le Patriarche **Antonios NAGUIB**, Chef de l'Eglise copte catholique
- Entretien avec le **Dr. Ibrahim NEGM**, représentant du **Dr. Ali Gomaa, Mufti de la République**
- Entretien avec le **Pasteur SAFWAT AL BAYADI**, chef de l'Eglise protestante
- Entretien avec le Nonce Apostolique, **Mgr Michael FITZGERALD**
- Entretien avec **M. Mounir ABDEL NOUR**, Ministre du Tourisme et membre du Conseil communautaire copte
- Entretien avec **Mme Laila BAHAA EL DIN**, Assistante du **Ministre des Affaires étrangères pour les Droits de l'Homme**
- Entretien avec **M. Samer SOLIMAN**, politologue et membre fondateur de l'association « Egyptiens contre la discrimination »
- Rencontre avec **M. Mounir ABDEL** (Ministre du Tourisme), **Mgr Youhanna GOLTA** (Evêque auxiliaire copte catholique), **Père PERENNES** (Dominicains), **Père Rafic GREICHE** (curé grec catholique de Héliopolis), et **M. Magdi GARAS** (Président de Caritas Egypte)
- Entretien avec le **Pasteur Daniel KONAN**, Chef de l'Eglise évangélique francophone du Caire
- Entretien avec **Amed TAYYEB**, **Cheikh d'Al Azhar** puis entretien avec **Mahmoud AZAB**, conseiller du **Cheikh pour le dialogue**
- Visite du quartier des chiffonniers avec **Sœur SARA** (visite du dispensaire et de l'école)
- Déplacement au monastère du Wadi Natroun et rencontres avec des personnalités d'Alexandrie

VI) LIBAN- DU 3 AU 8 DECEMBRE 2011
Son Exc. M. Denis PIETTON

- Entretien avec **Son Exc. M. Tarek MITRI**, ancien ministre
- Entretien avec **Sa Béatitude Mgr Ignace IV HAZIM**, patriarche grec-orthodoxe d'Antioche et de tout l'Orient
- Entretien avec **Son Exc. Cheikh Michel El-KHOURY**, ancien ministre
- Entretien avec **Sa Sainteté Aram I KECHICHIAN**, Catholikos des Arméniens orthodoxes de la Maison de Cilicie
- Entretien avec **Sa Béatitude Mgr Béchara Boutros RAÏ**, Patriarche maronite d'Antioche et de tout l'Orient
- Entretien avec **Sa Béatitude Mgr Nercès Bédros XIX**, Patriarche arménien catholique de Cilicie
- Entretien avec **Son Exc. Cheikh Abdel Amir KABALAN**, Vice-président du Conseil supérieur chiite
- Entretien avec **Sa Béatitude Mgr Ignace Youssef III YOUNANE**, Patriarche syriaque catholique d'Antioche
- Entretien avec son **Exc. Mgr Kyrillos BUSTROS**, Métropolite grec-catholique de Beyrouth, de Jbeil et de ses alentours
- Entretien avec **Dr Mohamed SAMMAK**, conseiller du Mufti sunnite
- Entretien avec son **Exc. Mgr Daniel KOURIE**, Evêque des Syriaques orthodoxes de Beyrouth

VII) ISRAEL- DU 16 AU 20 JANVIER 2012

**Son Exc. M. CHRISTOPHE BIGOT
M. FREDERIC DESAGNEAUX, CONSUL GENERAL DE JERUSALEM**

- Entretien avec **M. Assaf RON**, Directeur de Beit Hagefen, Centre judéo-arabe à Haïfa
-
- Entretien avec **Mgr Ilias CHACOUR**, Archevêque grec catholique melkite
-
- Entretien avec **M. Khalil ABOUD** (ancien président du palais de justice chrétien, président de l'ICCI (International Christian Comity in Israël et **M. Nabil AOUDI** (journaliste chrétien)
-
- Entretien avec **M. Imad JABBARINE** (avocat, secrétaire au tribunal islamique de Nazareth, **M. Mohammed ABOU OBEID** (juge) et le **Sheikh soufi Abdel Salaam MANASRA**
-
- Entretien avec le **Père Emile SHOUFANI**, grec catholique melkite
-
- Entretien avec **M. SHMUEL BEN SHMUEL**, directeur du département des affaires religieuses
-
- Entretien avec le père Angelo **ISON**, communauté Philippine et le **père Ramzi SIDAWI**
-
- Entretien avec Catherine **DUPEYRON**, Journaliste
-
- Entretien avec le père David **NEUHAUS**, Vicaire patriarcal pour les catholiques d'expression hébraïque
-
- Entretien avec **MK Hanna SWAID**, parti **Hadash** (Front Démocratique pour la Paix et l'Egalité), Knesset

- Entretien avec l'archiprêtre orthodoxe Aleksandr **WINOGRADSKY FRENKEL**
- Rencontre avec **Marie-Armelle BEAULIEU**, rédactrice en chef de la Terre Sainte, revue de la Custodie de Terre Sainte
- Entretien avec le **Père Artemio VITTORES**, Vicaire de la Custodie de Terre Sainte
- Entretien avec **Mgr Fouad TWAL**, Patriarche latin de Jérusalem
- Entretien avec **Bertrand SABELLA**, Député chrétien Fatah de Jérusalem
- Entretien avec **M. Maher TOURJMAN**, directeur de la Maison d'Abraham (Secours catholique)
- Entretien avec **Salam FAYYAD**, Premier Ministre de l'Autorité palestinienne avec M le Consul général
- Entretien avec **Mahmoud HABBACH**, ministre des Waqfs et des affaires religieuses de l'autorité palestinienne
- Entretien avec **Mme Hanan ACHRAOUI**, membre du comité exécutif de l'OLP
- Entretien avec le **Père Raed ABU SEILAH**, curé de Taybeh et visite de l'école patriarcale de Taybeh
- Entretien avec **Mgr Michel SABBAH**, ancien patriarche latin de Jérusalem
- Entretien avec **Mgr Mounib YOUNAN**, Evêque luthérien de Jérusalem
- Rencontre avec le **Père Stéphane MILOVITCH**, Custode de la Basilique de la Nativité, et le Père Jamal KHADER, Professeur à l'Université de Bethléem et séminaire de Beit Jala

VIII) GENEVE- LES 1^{ER} ET 2 FEVRIER 2012
M. JACQUES PELLET, CHARGE D'AFFAIRES

- Rencontre avec **M. Volker TURK**, Directeur de la protection internationale - HCR
- Rencontre avec **Mgr Silvano TOMASI**, Nonce apostolique
- Rencontre avec S.E. Mme Laura **MIRACHIAN**, Ambassadeur, Représentant Permanent de l'Italie
- Rencontre avec les ONG (Bahaï, HRW, ...)
- Rencontre avec Mme Béatrice **MEGEVAND-ROGGO**, Cheffe des opérations adjointes pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et Guy Mellet - CICR
- Rencontre avec M. Frej **FENNICHE**, Chef de l'Unité Afrique du Nord et Moyen-Orient, Haut Commissariat aux Droits de l'Homme
- Entretien avec Mme Constantina Athanassiadou, Représentant permanent adjoint de la Grèce, S.E. Mme Mariangela Zappia, Ambassadeur, Chef de la Délégation Permanente de l'Union européenne, S.E.M. Steffen Smidt, Ambassadeur, Représentant permanent du Danemark, M. Douglas M. Griffiths, Représentant permanent adjoint des Etats-Unis d'Amérique, M. Ibrahim Salama, Chef du Service du Traité des Droits de l'Homme, HCDH, .SE. Mme Najla Riachi Assaker, Ambassadeur, Représentant permanent du Liban, Mme Satenik **ABGARIAN**, Représentant permanent adjoint de l'Arménie, M. Emmanuel Pineda, Conseiller droits de l'Homme
- Rencontre avec **M. Imad ZUHAIRI**, Observateur Permanent Adjoint de la Palestine
- Rencontre avec **M. Georges LEMOPOULOS**, Secrétaire général

QUELQUES PHOTOGRAPHIES DE LA MISSION



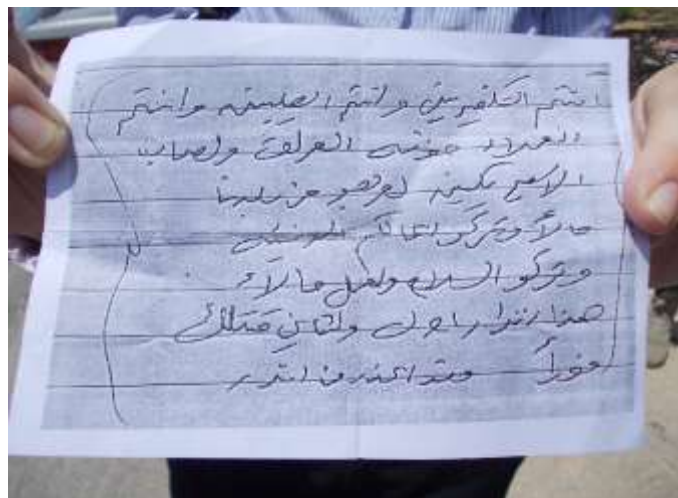
Cathédrale Notre Dame du Salut à Bagdad, neuf mois après l'attentat (août 2011)



Cathédrale Notre Dame du Salut à Bagdad avec Mgr Youssel ABBA



Victimes de l'attentat perpétré à la Cathédrale notre Dame du Salut à Bagdad du 31 octobre 2010



Menace de mort reçue par un Irakien de Bagdad, réfugié au Kurdistan avec sa famille



Rencontre avec le prince el HASSAN BIN TALAL en Jordanie (octobre 2011)



**Rencontre avec Salam FAYYAD, Premier Ministre de l'Autorité palestinienne
(janvier 2012)**



**Visite et réunion de travail à l'église chaldéenne Saint-Thomas Apôtre à Sarcelles
avec le Père Michael DUMAND (novembre 2011)**



**Visite de l'église copte Sainte-Marie Saint-Marc à Châtenay-Malabry
avec le Père Girguis LUCAS
(décembre 2011)**

MADABA (JORDANIE) EN 1900

